

The background is a collage of black and white photographs of Corsican street scenes. It includes narrow alleys, old stone buildings with shutters, a person walking down steps, and a person pushing a cart. Overlaid on this are three large semi-transparent colored rectangles: a teal one at the top, a red one in the middle, and a yellow one at the bottom.

Les Dossiers
de l' **ECONOMIE** *CORSE*

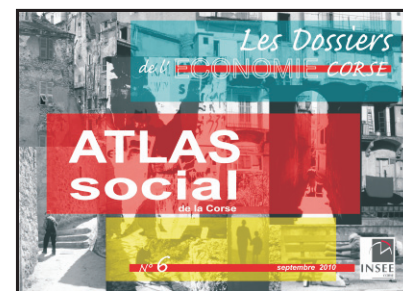
ATLAS
social

de la Corse

N° 6

septembre 2010

Les Dossiers de l' **ECONOMIE CORSE** N° 6



Directeur de la publication : Arnaud STEPHANY
Rédactrice en chef : Angela TIRROLONI
Rédacteurs : Muriel AUZANNEAU
Elisabeth GALLARD
Alexandre GAUTIER
Aude LEPIDI
Barbara LUQUET
Valérie TORRE

Mise en page : Claudine LAVERGNE

ISSN : 2103-8902

© Insee 2010

Sommaire

■ Population	4
■ Qualification	6
■ Emploi	8
■ Emploi instable	10
■ Demandes d'emploi	12
■ Revenus - Salaires	14
■ Panorama des minima sociaux	16
■ Minima sociaux versés par les Caf	18
■ Précarité monétaire	20
■ Logement	22
■ Santé	24
■ Carte et population cantonale	25

Avant-Propos

La précarité ne répond pas à une définition univoque. Elle renvoie à un phénomène multidimensionnel, dont la définition peut différer selon qu'elle est utilisée par les acteurs sociaux, les politiques, les syndicats... ou les statisticiens ! Parmi les différentes dimensions que recouvre le (ou plutôt les) phénomène(s) de précarité - les revenus bien sûr mais aussi l'emploi, le logement, la santé ou encore les liens sociaux - apparaissent d'autres notions connexes, notamment la pauvreté, les bas revenus, l'instabilité et l'insécurité de l'emploi, le chômage, l'exclusion, etc. Avec tous ces concepts, il est souvent bien difficile de s'y retrouver. Il est certes illusoire de prétendre résumer les phénomènes de précarité sous toutes leurs facettes à partir de quelques indicateurs statistiques. Néanmoins, la statistique peut y apporter un éclairage en décrivant quelques composantes par une mise en perspective temporelle et territoriale. C'est l'esprit de cet Atlas social qui, à travers ses onze fiches thématiques, fournit des données de cadrage sur la Corse, ses départements et ses cantons permettant également de situer l'île dans le contexte national.

Population par tranche d'âge en 2006

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France	
	%	écart 06/99	%	écart 06/99	%	écart 06/99	%	écart 06/99
Moins de 15 ans	15,5	- 2,2	15,3	- 1,2	15,4	- 1,6	18,3	- 0,6
15 à 19 ans	5,7	- 0,2	5,9	- 0,2	5,8	- 0,2	6,5	- 0,2
20 à 24 ans	4,9	0,6	5,8	0,1	5,4	0,3	6,4	0,0
25 à 29 ans	5,2	- 1,0	5,7	- 1,1	5,5	- 1,0	6,2	- 1,0
30 à 39 ans	13,5	- 1,5	13,7	- 1,0	13,6	- 1,2	13,8	- 0,9
40 à 49 ans	15,0	0,2	14,7	0,2	14,8	0,2	14,1	- 0,4
50 à 59 ans	14,0	1,9	13,7	1,8	13,9	1,8	13,4	2,3
60 à 69 ans	11,3	0,2	11,0	0,2	11,1	0,2	8,9	- 0,4
70 ans et plus	14,9	1,8	14,2	1,1	14,5	1,4	12,4	1,2

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006.

Ménages selon le mode de cohabitation en 2006

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
■ Ménages d'une personne	27,9	30,1	29,1	33,1
Homme seul	11,8	12,9	12,4	13,6
Femme seule	16,1	17,2	16,7	19,5
■ Familles	66,8	64,3	65,5	64,3
Monoparentales	11,3	11,7	11,5	8,4
Homme	1,9	2,0	1,9	1,3
Femme	9,4	9,7	9,6	7,1
Couples avec enfant(s)	28,6	28,2	28,4	28,8
Couples sans enfant	26,9	24,4	25,5	27,1
■ Hors famille	5,3	5,6	5,4	2,6

Source : Insee, Recensement de la population EAR 05-08.

Familles selon le nombre d'enfants célibataires âgés de moins de 25 ans en 2006

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France	
	%	écart 06/99	%	écart 06/99	%	écart 06/99	%	écart 06/99
0 enfant*	49,6	1,7	49,2	0,7	49,4	1,2	47,7	1,2
1 enfant	25,7	1,1	26,4	1,0	26,0	1,0	22,3	- 0,1
2 enfants	18,4	- 0,5	18,4	0,1	18,4	- 0,2	20,2	- 0,0
3 enfants	4,8	- 1,2	4,6	- 0,9	4,7	- 1,0	7,3	- 0,5
4 enfants et plus	1,5	- 1,0	1,4	- 0,8	1,5	- 0,9	2,4	- 0,5

*une famille possédant 0 enfant célibataire de moins de 25 ans n'est pas forcément une famille sans enfant (si l'enfant à charge a plus de 25 ans).

Source : Insee, Recensement de la population 1999 et EAR 05-08.

Au 1^{er} janvier 2007, la population de la Corse est de 299 209 habitants : 159 847 en Haute-Corse et 139 362 en Corse-du-Sud.

Avec 34,5 habitants au km², la région est la moins densément peuplée de métropole. Néanmoins, cette densité a beaucoup augmenté depuis 40 ans. Au cours des dernières années, la croissance démographique en Corse est même la plus forte de toutes les régions métropolitaines : elle s'établit à 1,8 % par an depuis 1999, contre 0,7 % au niveau national. La population insulaire est largement concentrée sur le littoral, et en particulier dans les grandes villes et leur périphérie. Ainsi, 43 % des habitants vivent sur à peine 2 % du territoire. Les communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia regroupent à elles seules 45 % de la population de l'île. Toutefois, contrairement aux décennies passées, tous les types de territoires bénéficient du récent dynamisme démographique. L'espace rural se peuple aussi, y compris les petits villages.

La population de l'île est âgée : un habitant sur quatre a 60 ans ou plus. Cette proportion place la Corse parmi les trois régions les plus âgées. En outre, la population est vieillissante. La part des 60 ans et plus parmi les résidents insulaires augmente nettement depuis 1999, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, des migrations de retraités et de la faible natalité insulaire. Parallèlement, la part des moins de 20 ans diminue. Ils représentent désormais 21 % de la population. La Corse fait ainsi partie des régions où les jeunes sont les plus rares. Au total, l'indice de vieillissement atteint en Corse 120,9, soit le 2^e rang après le Limousin (140,3), la moyenne nationale s'établissant à 86,2.

Dans la région, un habitant sur huit vit seul. Ainsi, parmi les 123 300 ménages insulaires, 29 % sont composés d'une personne seule, soit une part inférieure au niveau national (33 %). L'isolement concerne en majorité les femmes, et en particulier les femmes âgées, du fait de la disparition généralement plus précoce du conjoint. En Corse, 61 % des femmes vivant seules ont plus de 60 ans contre 36 % des hommes. Pour autant, l'isolement des personnes âgées n'est pas un phénomène marquant dans la région. Seulement 32 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules contre 39 % au niveau national. Certes, elles ont moins souvent recours aux structures d'accueil spécialisées mais en revanche, elles vivent beaucoup plus souvent qu'ailleurs dans des ménages où cohabitent plusieurs générations.

En 2006, 78 800 familles résident dans la région. De manière générale, les enfants y sont plus rares qu'au niveau national. En effet, 75 % des familles corses ont au maximum un enfant contre 70 % des familles continentales. Dès le deuxième enfant, les familles insulaires sont moins fréquentes qu'au niveau national, ce phénomène s'accroissant avec le nombre d'enfants. Parmi les familles, se distinguent les couples (avec ou sans enfant) et les familles monoparentales. En Corse, la proportion de familles monoparentales est largement supérieure au niveau national : 18 % contre 13 %. Ainsi, 14 700 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale. Ils représentent 23 % des enfants de moins de 25 ans, contre 18 % au niveau national.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 60 ans et plus rapporté au nombre de personnes de moins de 20 ans. Cet indice révèle les disparités de structure des populations.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale).

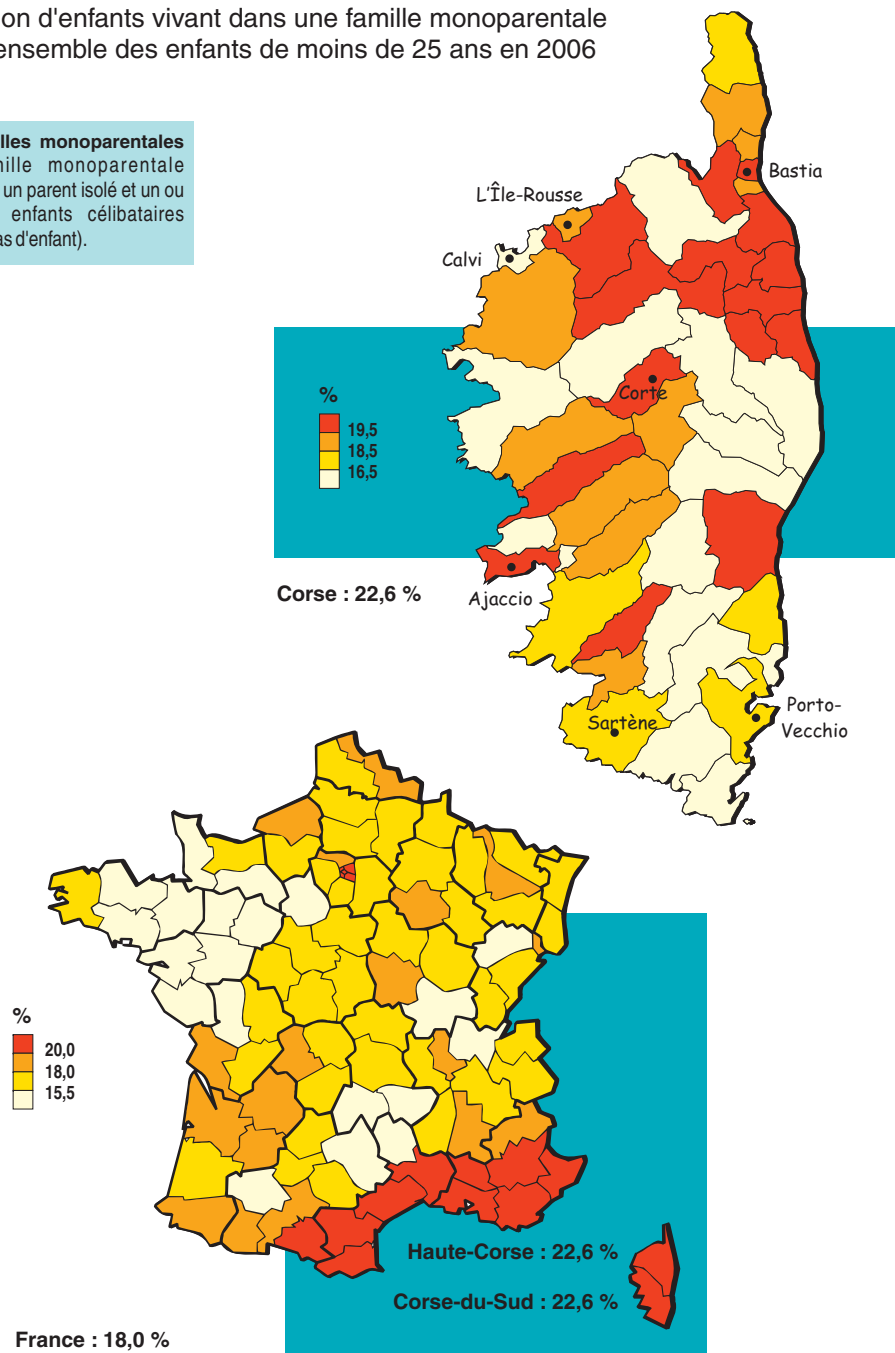
Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Les enfants de familles monoparentales

Proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale parmi l'ensemble des enfants de moins de 25 ans en 2006

Les familles monoparentales
Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

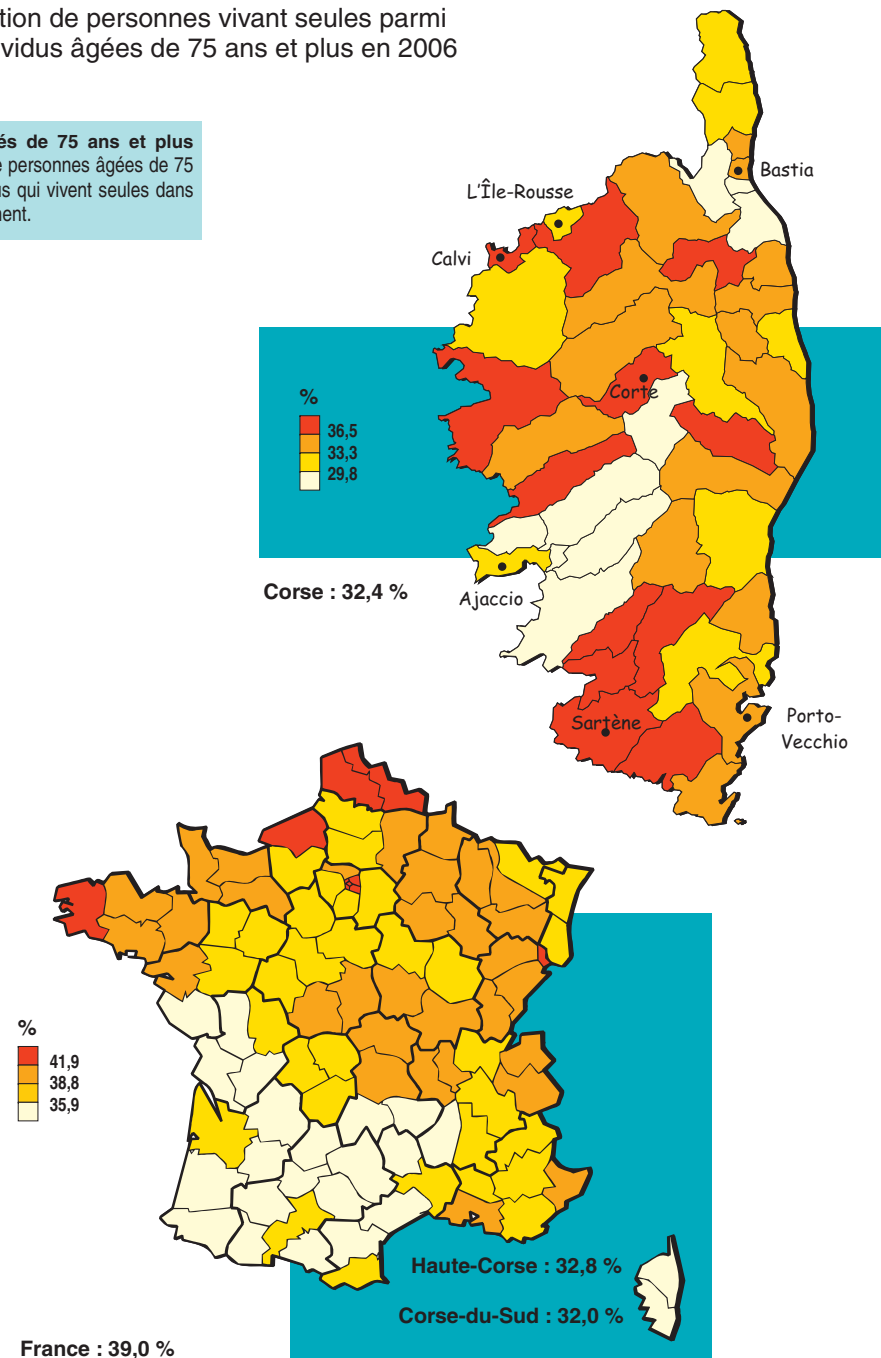


Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Les plus de 75 ans isolés

Proportion de personnes vivant seules parmi les individus âgés de 75 ans et plus en 2006

Les isolés de 75 ans et plus
Il s'agit de personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent seules dans leur logement.



Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Qualification

Niveau de diplôme de la population des 15 ans ou plus ayant terminé ses études par sexe en 2006

%

Diplôme	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Sans diplôme	33,7	33,9	36,2	35,7	35,0	34,8	28,7	35,0
BEPC	9,1	10,9	9,3	10,4	9,2	10,6	5,4	7,6
CAP/BEP	21,7	15,4	20,3	15,0	21,0	15,2	29,0	19,4
Bac ou Brevet professionnel	18,9	21,4	17,3	19,6	18,0	20,4	14,8	15,3
Niveau Bac+2	6,5	9,8	6,7	9,0	6,6	9,4	9,3	12,1
Niveau supérieur	10,1	8,6	10,2	10,3	10,2	9,6	12,8	10,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Catégorie socioprofessionnelle de la population des 15 ans ou plus par sexe en 2006

%

Catégorie socioprofessionnelle	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculteurs exploitants	1,5	0,4	2,2	0,6	1,9	0,5	1,6	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,1	2,7	7,1	2,7	7,1	2,7	4,8	1,7
Cadres, professions intellectuelles sup.	6,7	3,7	6,1	3,7	6,4	3,7	10,8	5,9
Professions Intermédiaires	11,1	10,9	10,7	9,8	10,9	10,3	13,9	13,4
Employés	11,8	25,6	11,7	23,0	11,8	24,2	8,1	24,5
Ouvriers	19,9	2,1	19,7	2,0	19,8	2,0	23,4	5,3
Retraités	27,7	25,8	26,2	24,1	26,9	24,9	24,0	26,4
Autres sans activité professionnelle	14,1	28,9	16,2	34,1	15,3	31,7	13,3	22,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Niveau de diplôme par type d'activité en Corse en 2006

%

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités	Autres inactifs
Aucun diplôme ou CEP	20,4	29,4	50,6	52,1
BEPC, brevet	8,6	9,2	11,7	10,8
CAP ou BEP	22,7	25,0	10,2	15,2
Bac général, technologique ou professionnel	22,1	21,4	16,7	14,5
Diplôme enseignement supérieur	26,2	15,0	10,8	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

En Corse, les jeunes poursuivent moins souvent leurs études qu'en moyenne nationale. Même s'il a nettement augmenté depuis 1999, le taux de scolarisation demeure parmi les plus faibles de France métropolitaine. Cette faible scolarisation est particulièrement marquée au sortir du secondaire. Le taux de scolarisation des 18-21 ans n'est en effet que de 60 % en Corse, 8 points de moins qu'au niveau national. En revanche, entre 22 et 24 ans, l'écart se réduit : 25 % des jeunes résidant en Corse sont inscrits dans un établissement d'enseignement, ce qui situe l'île au milieu du classement des régions françaises. Ce retrait précoce du système éducatif, parfois sans qualification, accroît le risque de chômage.

Le niveau de diplôme en Corse est globalement faible. La part de non diplômés parmi la population ayant achevé ses études est plus élevée qu'au niveau national, en particulier en Haute-Corse. L'absence complète de qualification est un phénomène qui n'épargne pas les jeunes. Parmi les insulaires de moins de 30 ans, 22 % ont quitté l'école sans le moindre diplôme. Inversement, les diplômés de filières professionnelles sont sous-représentés dans la région, notamment les détenteurs de CAP. Ils représentent moins de 10 % des personnes ayant terminé leurs études contre 15 % au niveau national. Parallèlement, 37 % de la population est au moins titulaire du baccalauréat, proportion désormais voisine de la moyenne nationale. Cependant, ces diplômés s'arrêtent plus souvent au niveau bac. Seulement 48 % d'entre eux ont poursuivi des études supérieures contre 60 % en France. En Corse, la faible qualification est accentuée par la surreprésentation des inactifs qui regroupent 46 % de la population des 15 ans ou plus (39 % au niveau national). Ils sont en effet globalement moins qualifiés que les actifs. Parmi les retraités et les personnes sans activité professionnelle, 51 % n'ont aucun diplôme contre 20 % des actifs.

La structure de l'appareil productif conditionne largement la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les employés forment la catégorie d'actifs la plus présente en Corse : 36 % des actifs de 15 ans ou plus. Ils sont globalement plus qualifiés qu'en moyenne de province, 42 % d'entre eux ont au moins le bac. De même, au sein d'un appareil productif composé d'une multitude de petits établissements, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont particulièrement nombreux. Leur niveau de diplôme est supérieur à la moyenne nationale. A l'inverse, les ouvriers pèsent peu dans l'économie insulaire (21 % des actifs contre 27 % en province). Ils sont moins souvent diplômés qu'au niveau national et nettement moins nombreux à être d'un titulaire d'un CAP ou d'un BEP. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires, sont également moins représentés en Corse qu'au niveau national. Ils sont plus rarement titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Taux de scolarisation : rapport entre la population inscrite dans un établissement d'enseignement et la population totale.

Sans diplôme : Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. La catégorie « non diplômés » regroupe ici les personnes : n'ayant déclaré aucun diplôme (pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège) ou possédant un certificat d'études primaires (CEP).

Inactifs : conventionnellement, personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 14 ans, étudiants, retraités, femmes et hommes au foyer, personnes en incapacité de travailler... Ici, ne sont pris en compte que les individus de 15 ans ou plus qui ne sont pas scolarisés dans un établissement d'enseignement.

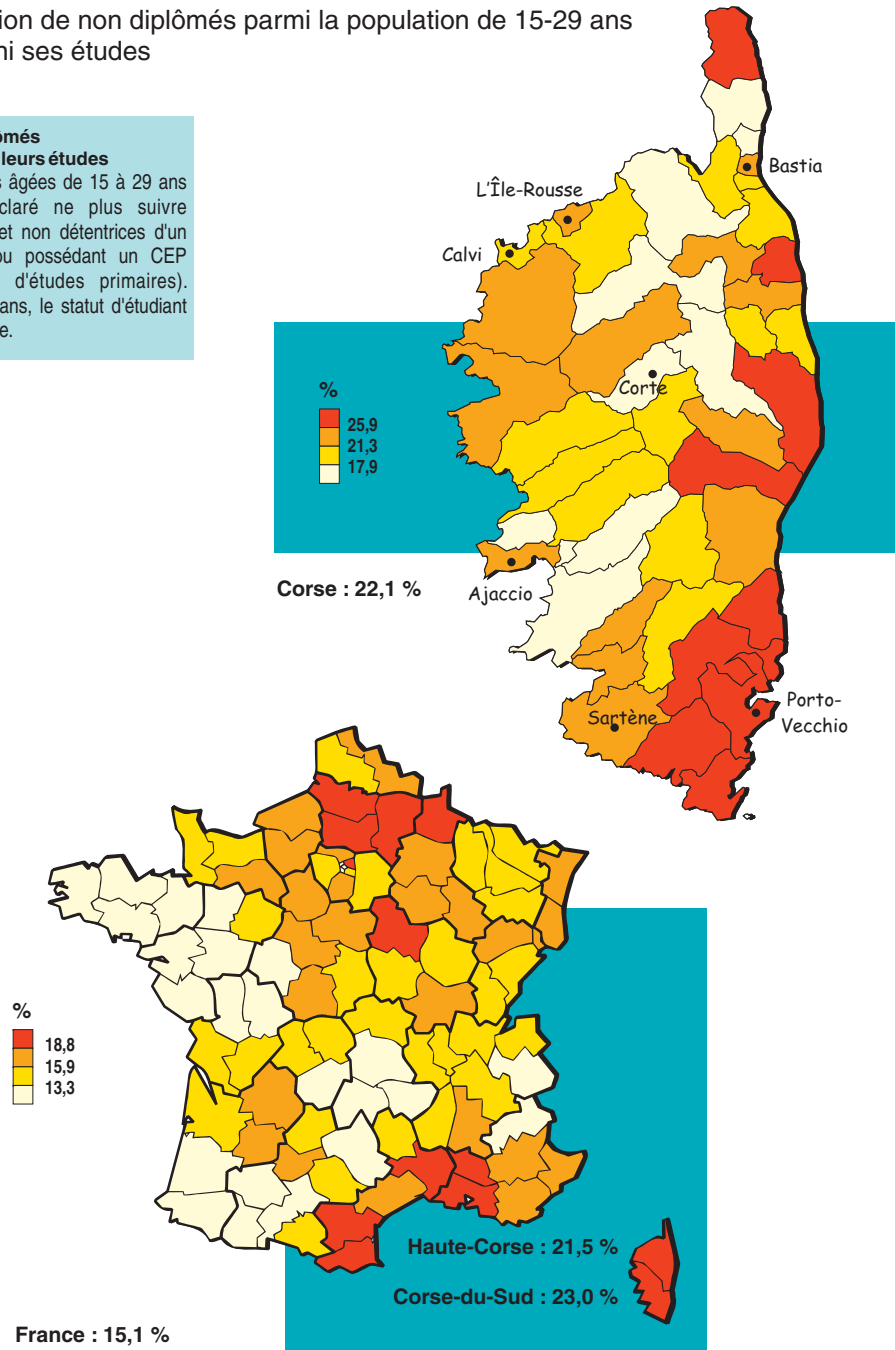
Diplômes

Proportion de non diplômés parmi la population de 15-29 ans ayant fini ses études

Non diplômés

ayant fini leurs études

Personnes âgées de 15 à 29 ans ayant déclaré ne plus suivre d'études, et non détentrices d'un diplôme ou possédant un CEP (Certificat d'études primaires). Après 30 ans, le statut d'étudiant devient rare.



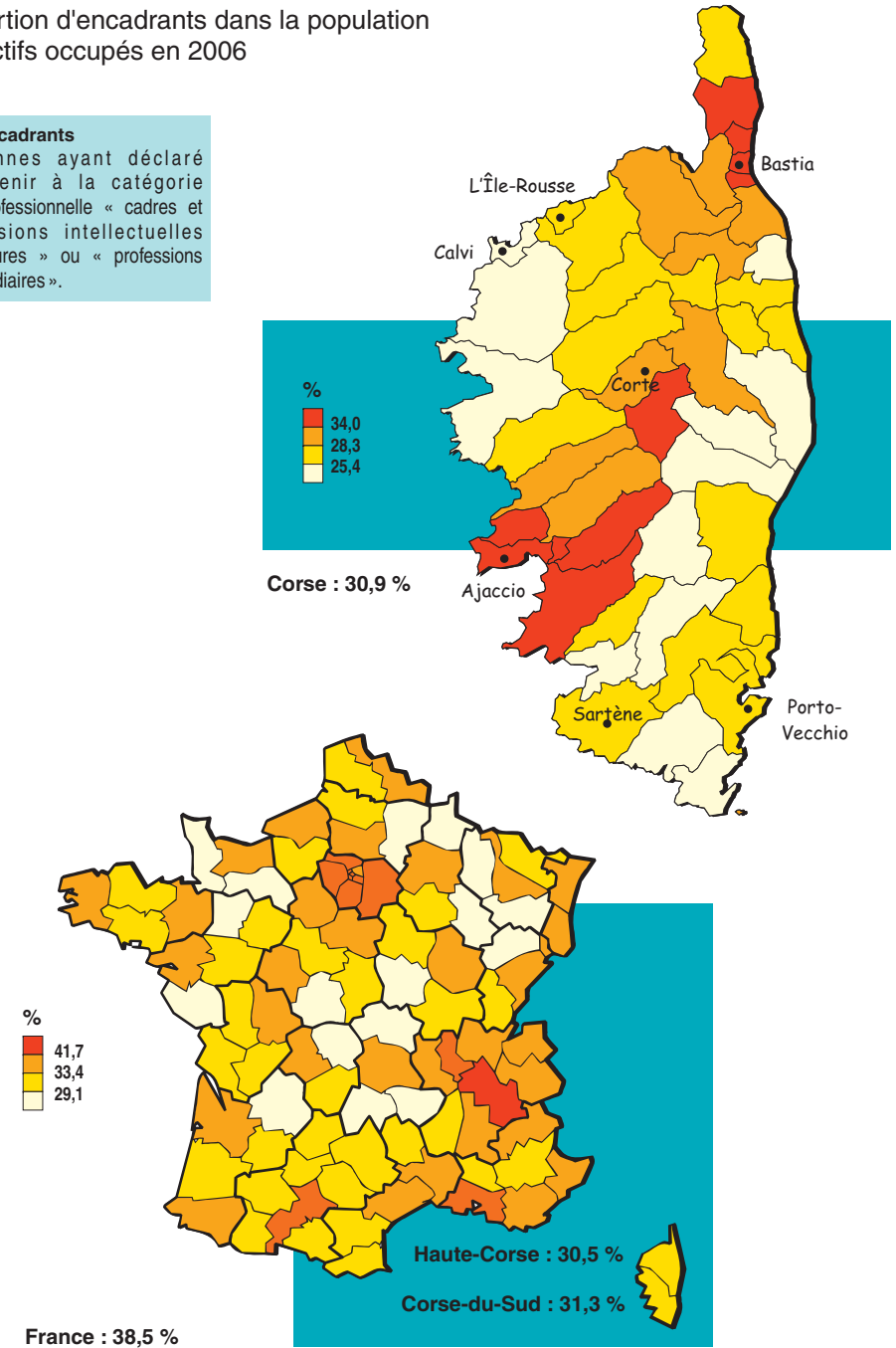
Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Professions d'encadrement

Proportion d'encadrants dans la population des actifs occupés en 2006

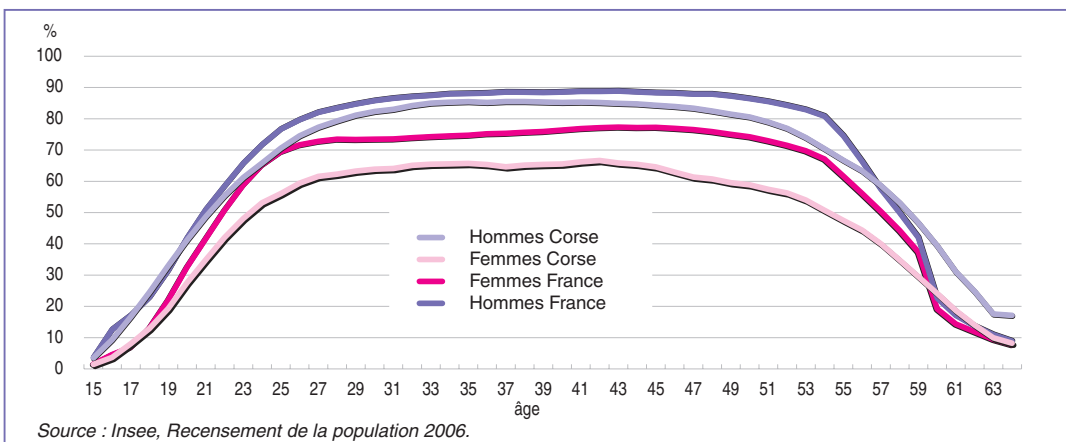
Les encadrants

Personnes ayant déclaré appartenir à la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou « professions intermédiaires ».



Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Taux d'emploi par sexe et âge en 2006

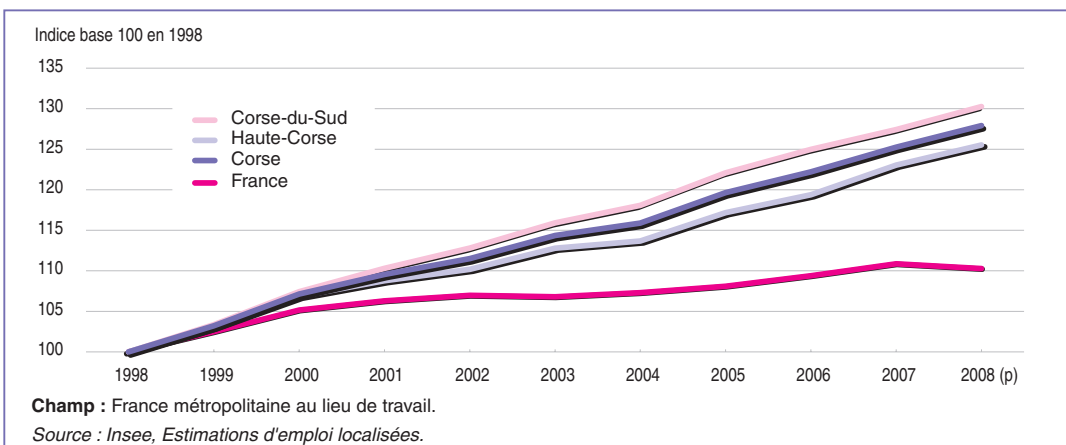


Répartition des emplois selon leur secteur d'activité en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Agriculture	2,3	5,1	3,6	2,6
Industrie	5,7	6,0	5,9	13,9
Construction	11,8	12,0	11,9	6,7
Tertiaire marchand	43,9	44,8	44,3	47,0
Tertiaire non marchand	36,3	32,1	34,3	29,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées 2008.

Evolution de l'emploi total (salarié et non salarié) entre 1998 et 2008



La participation au marché du travail est particulièrement faible en Corse. En 2006, seulement 58 % des individus en âge de travailler ont un emploi. Ce taux d'emploi est parmi les plus bas de France, bien loin des objectifs de Lisbonne (70 % à l'horizon 2010). Ce phénomène est particulièrement prégnant en Haute-Corse. A tout âge, les insulaires sont moins insérés sur le marché du travail qu'au niveau national. C'est vrai pour les jeunes qui, bien que moins souvent scolarisés, sont pourtant moins présents en emploi. C'est également le cas aux âges actifs : le taux d'emploi des 25-49 ans n'est que de 74 % contre 81 % au niveau national. Cela concerne également les seniors, et particulièrement les jeunes seniors de moins de 55 ans.

En particulier, les femmes participent peu au marché du travail insulaire. Elles représentent seulement 43 % des actifs en emploi de la région, nettement moins qu'en moyenne nationale (47 %). L'emploi insulaire est d'ailleurs le plus faiblement féminisé de France. Néanmoins, la tendance est à la féminisation rapide de l'emploi et, au cours des 25 dernières années, la Corse a comblé une grande partie de son retard en la matière. Pour autant, seulement 50 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi en 2006, nettement moins que les hommes (66 %).

En Corse, le marché du travail se caractérise par le poids des non salariés, reflétant l'importance dans l'appareil productif des artisans, commerçants et chefs d'entreprise individuelle. Fin 2008, les non salariés concentrent 13 % de l'emploi en Corse contre 9 % en moyenne nationale.

La répartition sectorielle de l'emploi ne trouve pas d'équivalent parmi les autres régions françaises. De manière générale, sont plutôt surreprésentés les secteurs à faible productivité du travail. Ainsi, la construction est un secteur clé du marché du travail insulaire. Elle concentre 12 % de l'emploi en Corse, deux fois plus qu'en moyenne nationale. De même, le commerce est une activité très pourvoyeuse d'emplois, en particulier en Haute-Corse. Les services aux particuliers sont également une spécialisation du marché du travail insulaire. Ils sont notamment portés par les activités liées au tourisme, au premier rang desquelles l'hébergement et la restauration. A l'inverse, les services à destination des entreprises, à plus forte productivité du travail, sont plutôt sous-représentés en Corse. De la même manière, l'industrie pèse très faiblement dans l'emploi. Elle ne regroupe que 6 % des emplois contre 14 % en moyenne nationale, faisant de la Corse la région la moins industrialisée de France. Par ailleurs, la production industrielle insulaire est, plus que partout ailleurs, tournée vers l'agroalimentaire. Enfin, l'importance de l'emploi administré est un autre signe distinctif du marché du travail insulaire. Les activités principalement non marchandes regroupent plus de 34 % de l'emploi total, soit 4,5 points de plus qu'au niveau national.

Une caractéristique marquante de l'emploi insulaire est son remarquable dynamisme au cours des dernières années, en particulier dans les secteurs marchands. Entre 1998 et 2008, l'économie corse a ainsi créé 27 600 emplois. Sur cette période, la croissance de l'emploi a été la plus forte de toutes les régions françaises, près de 3 fois supérieure à la moyenne nationale. En outre, l'économie insulaire, protégée par sa faible ouverture sur l'extérieur, a mieux résisté à la récente crise que les autres régions. Du début 2008 à fin 2009, elle a continué à créer de l'emploi alors qu'il s'en détruisait partout ailleurs.

Taux d'emploi : nombre de personnes actives en emploi de 15 à 64 ans rapporté au nombre d'individus de 15 à 64 ans.

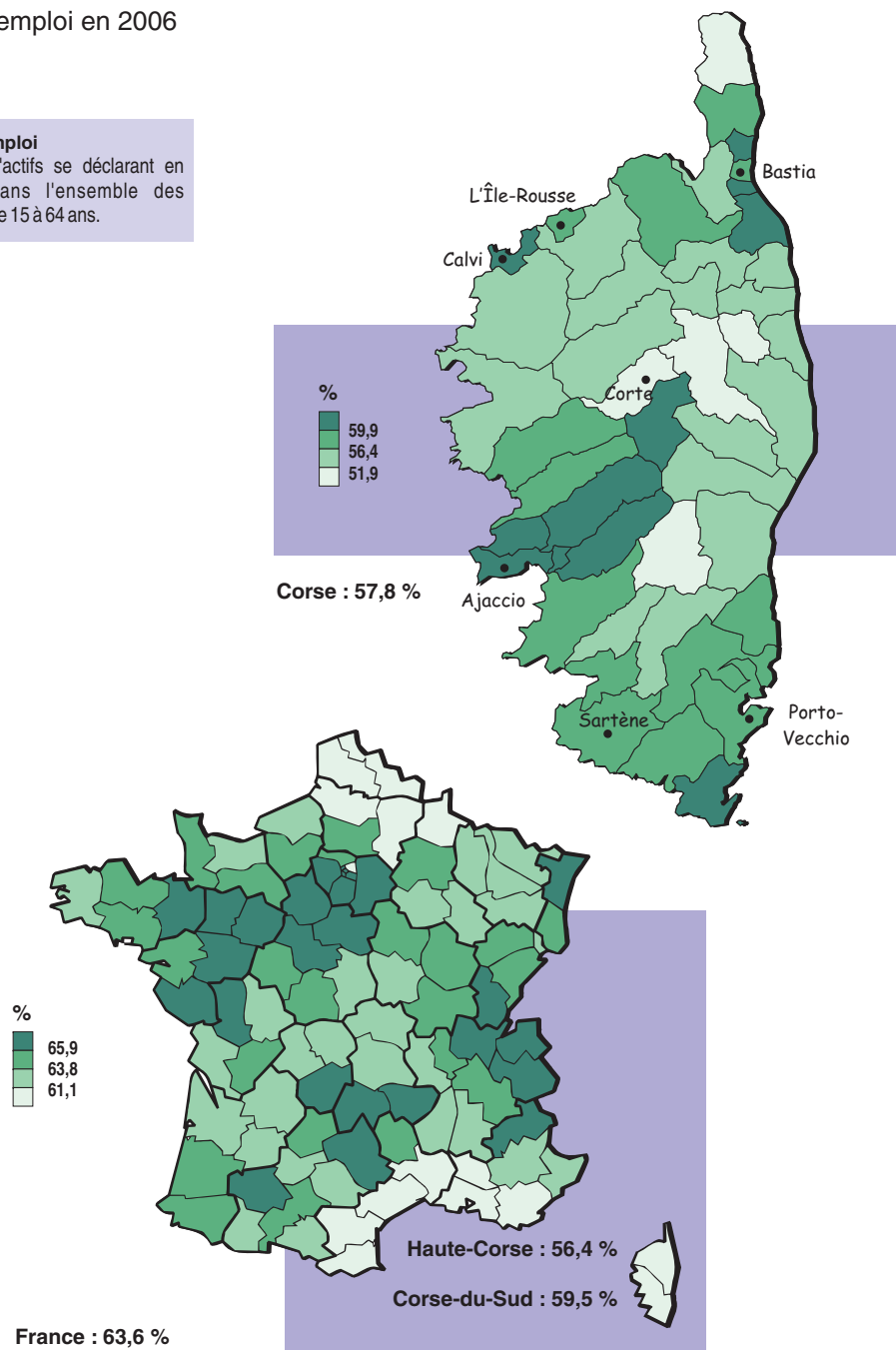
Estimations d'emploi localisées : le champ couvert est l'emploi total salarié et non salarié au 31 décembre, répertorié BIT, et mesuré au lieu de travail et lieu de résidence, avec prise en compte de la multi-activité. C'est une synthèse de sources : DADS, fichiers de paye des agents de l'Etat, particuliers employeurs et fichiers MSA et ACOSS.

Actifs occupés

Taux d'emploi en 2006

Taux d'emploi

Nombre d'actifs se déclarant en emploi dans l'ensemble des individus de 15 à 64 ans.



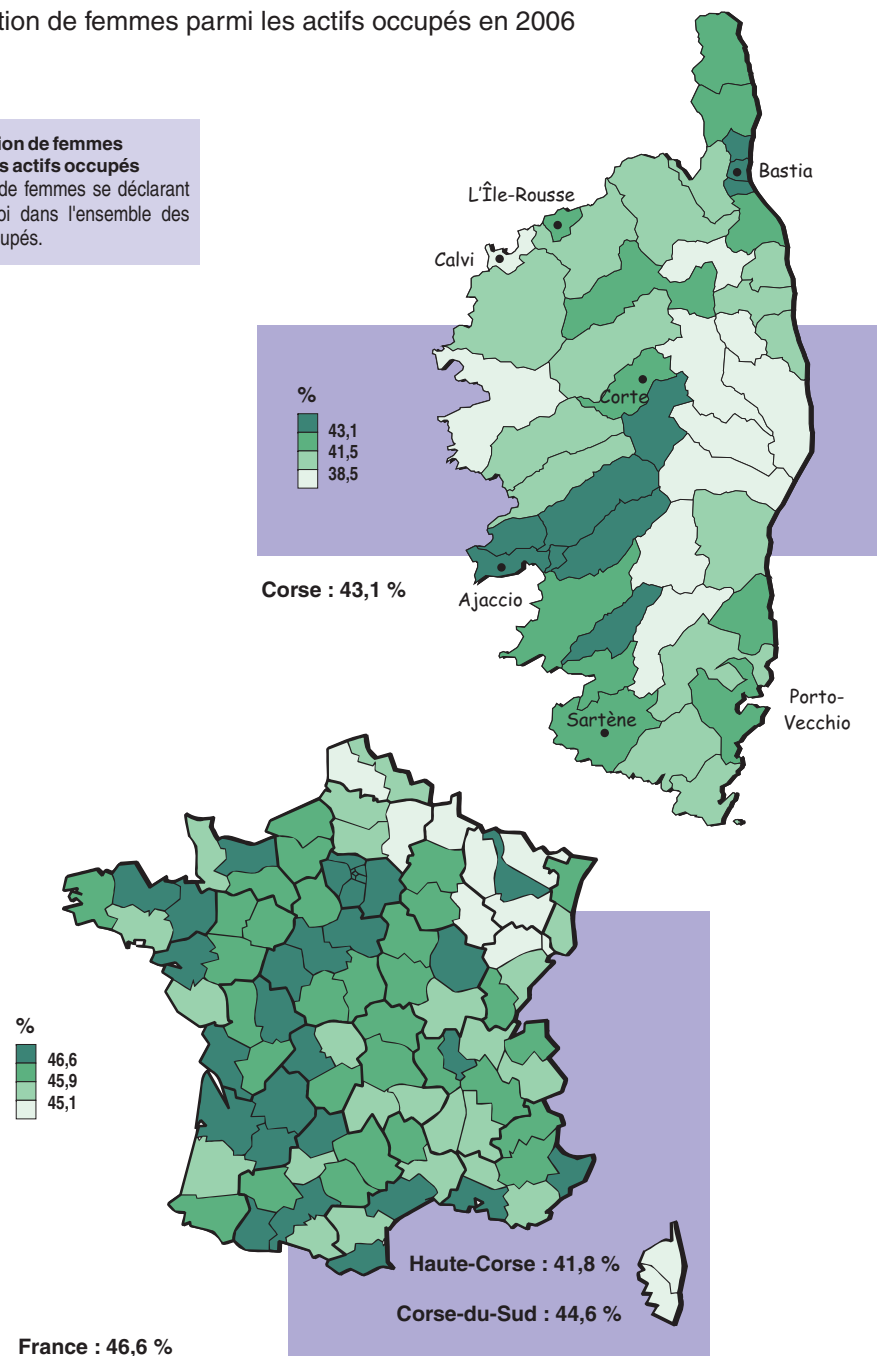
Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Femmes en activité

Proportion de femmes parmi les actifs occupés en 2006

Proportion de femmes parmi les actifs occupés

Nombre de femmes se déclarant en emploi dans l'ensemble des actifs occupés.



Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Emploi instable / emploi saisonnier

Emplois salariés par type d'emploi en 2006

	Corse-du-Sud nombre	Haute-Corse nombre	Corse nombre	Corse %	France %
Contrats à durée déterminée	4 194	5 204	9 398	10,0	9,2
Emplois aidés (CES, emplois-jeune, contrats de qualif)	507	697	1 204	1,3	1,3
Autres (apprentis, stagiaires, intérimaires)	799	988	1 788	1,9	4,4
Total emplois salariés instables	5 500	6 890	12 390	13,2	14,9
Contrats à durée indéterminée	39 093	42 204	81 297	86,8	85,1
Total emplois salariés	44 593	49 094	93 686	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Part des emplois instables dans l'emploi salarié par tranche d'âge en 2006

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Moins de 30 ans	29,9	32,1	31,1	34,5
30-39 ans	10,7	11,7	11,2	11,0
40-49 ans	7,4	8,5	8,0	8,3
50-59 ans	5,6	5,8	5,7	6,9
60 ans ou plus	6,0	6,3	6,1	11,9
Total salarié	12,3	14,0	13,2	14,9

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Part des emplois instables dans l'emploi salarié par sexe en 2006

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Masculin	10,5	13,5	12,1	13,9
Feminin	14,4	14,8	14,6	16,0
Total	12,3	14,0	13,2	14,9

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Répartition des emplois saisonniers par activité en Corse durant l'année 2007

Activité	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Hôtellerie	22,6	18,3	20,9
Autre hébergement	14,2	19,8	16,4
Restauration	29,0	24,1	27,1
Commerce	18,7	20,3	19,3
Autre activité	15,5	17,5	16,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007.

Parmi les salariés, les plus susceptibles d'être confrontés à la précarité de l'emploi sont ceux dont les conditions d'emploi sont instables, c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas d'un contrat à durée indéterminée (CDI). En 2006, 13 % des salariés, soit 12 390 actifs ne sont pas en CDI. La Haute-Corse regroupe davantage de salariés en emploi instable que la Corse-du-Sud (14 % contre 12 %). La part d'emplois instables en Corse est inférieure à la moyenne nationale. Ce phénomène s'explique en partie par l'importance de l'emploi public dans la région, offrant généralement des emplois stables. Cependant, cette photographie des conditions d'emploi, réalisée en début d'année, ne tient pas compte de l'activité saisonnière qui, elle, est essentiellement pourvoyeuse de contrats à durée déterminée (CDD).

Les jeunes actifs sont les plus concernés par l'instabilité de l'emploi. Leur insertion sur le marché du travail s'opère souvent par l'intermédiaire de CDD, mais également d'emplois aidés ou de stages. Parmi les salariés de moins de 30 ans, 31 % occupent un emploi instable, L'exposition aux emplois instables décroît ensuite avec l'âge.

Les femmes sont également davantage exposées aux emplois instables : 15 % des salariées sont en CDD contre 12 % des hommes. L'écart est même légèrement supérieur qu'en moyenne nationale.

L'absence de qualification constitue un autre facteur d'exposition aux emplois instables. Moins les salariés sont diplômés, plus leur emploi est instable : 15 % des salariés sans diplôme occupent un emploi instable contre 11 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. A cet égard, les salariés de nationalité étrangère constituent une population particulièrement exposée. Souvent peu qualifiés, ils occupent beaucoup plus souvent des emplois instables que les salariés français.

Ce panorama des conditions d'emploi, dressé en début d'année, masque les mouvements de main-d'œuvre liés à l'activité saisonnière. Ainsi, en 2007, les activités touristiques ont généré 11 800 emplois saisonniers en cours d'année, soit 14 % des emplois salariés du secteur privé. Par définition, tous ces emplois sont à durée limitée et donc instables. La Corse-du-Sud concentre 62 % des contrats saisonniers de la région. En Corse, les deux tiers des saisonniers sont recrutés dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois faiblement qualifiés et occupés par de jeunes salariés. La moitié des contrats de saisonniers durent moins de trois mois. L'étroitesse du gisement local d'emploi ne permet pas toujours de faire face au volume d'embauches important. Aussi, 33 % des saisonniers viennent du continent.

Par ailleurs, avoir un CDI n'est pas une garantie de solidité de l'emploi car les salariés ne disposent pas toujours d'un emploi rémunéré à temps complet. Le temps partiel, qu'il soit choisi ou subi, est moins fréquent en Corse que sur le continent. Dans la région, 13 % des actifs occupent ce type d'emploi contre 17 % en moyenne nationale. Les femmes sont beaucoup plus concernées par le temps partiel : 22 % des femmes en emploi sont à temps partiel contre 6 % des hommes. Pour autant, le temps partiel féminin est moins fréquent en Corse que sur le continent. L'opportunité de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale grâce à un temps de travail réduit s'en trouve limitée et de nombreuses femmes en Corse se retirent complètement du marché du travail. Ainsi, l'inactivité féminine est nettement plus répandue qu'au niveau national.

Emploi instable : contrat de travail comportant une limite de durée. Il regroupe les contrats à durée déterminée, les emplois aidés, l'apprentissage, les stages et l'intérim.

Emploi saisonnier : emploi remplissant les conditions suivantes : relever d'activités touristiques au sens large ; débuter et se terminer au cours de la période dite de « saison » (du 1^{er} avril au 31 octobre) ; générer un temps de travail suffisant (les emplois de moins d'un mois n'ont pas été retenus).

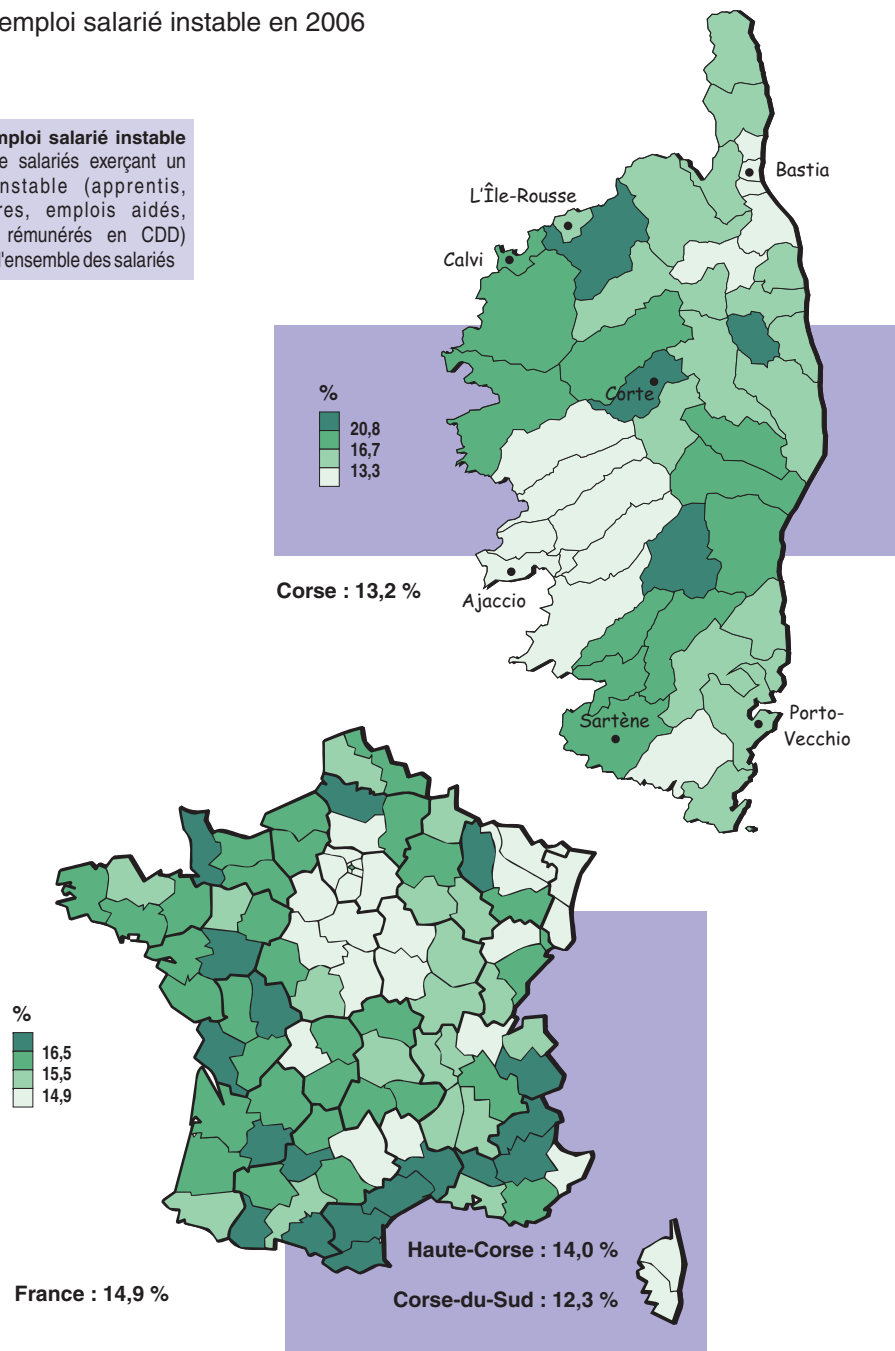
Il ne s'agit donc pas de contrats saisonniers au sens juridique du terme.

Emploi instable

Taux d'emploi salarié instable en 2006

Taux d'emploi salarié instable

Nombre de salariés exerçant un emploi instable (apprentis, intérimaires, emplois aidés, stagiaires rémunérés en CDD) rapporté à l'ensemble des salariés



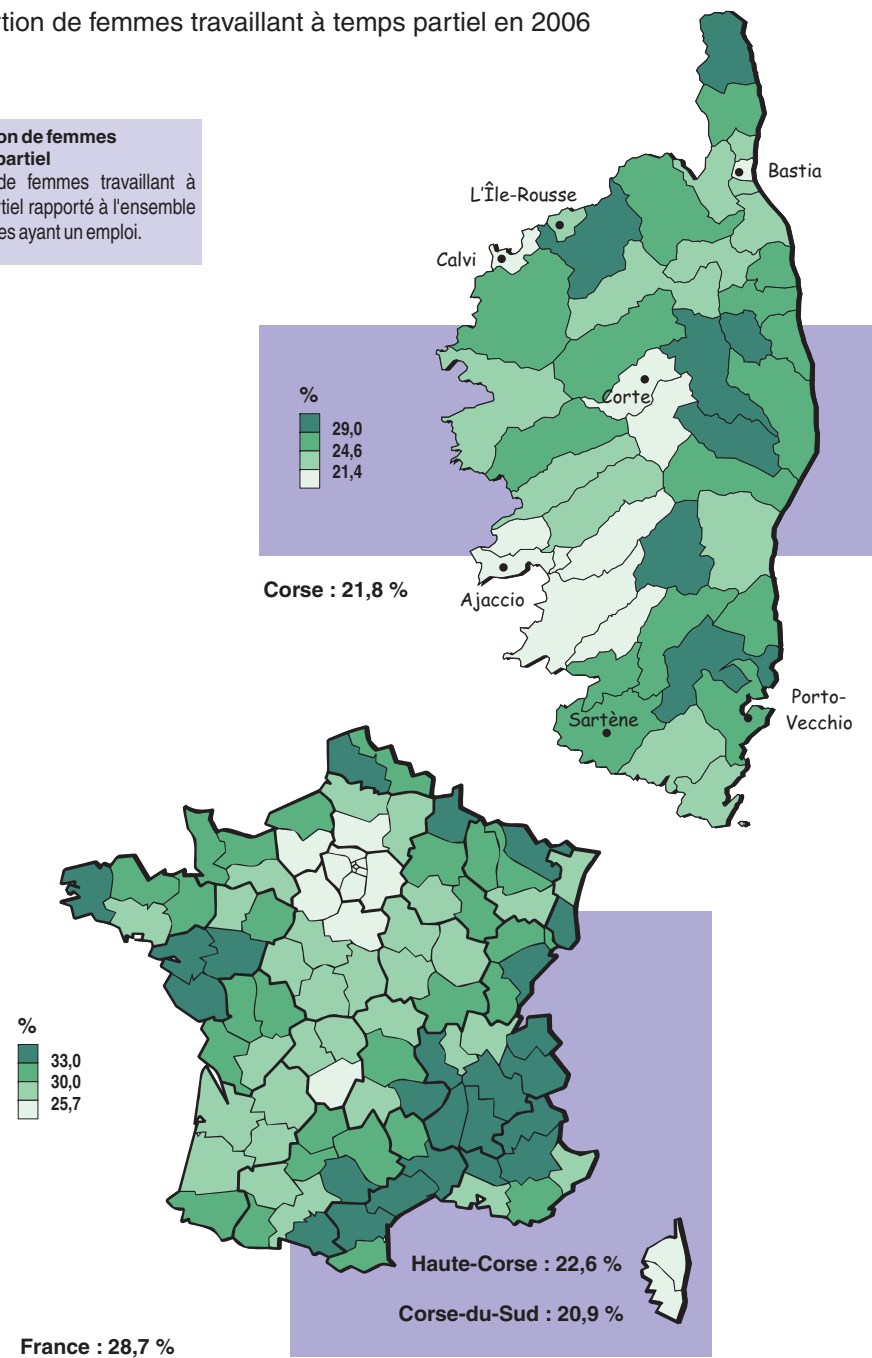
Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Temps partiel féminin

Proportion de femmes travaillant à temps partiel en 2006

Proportion de femmes à temps partiel

Nombre de femmes travaillant à temps partiel rapporté à l'ensemble des femmes ayant un emploi.

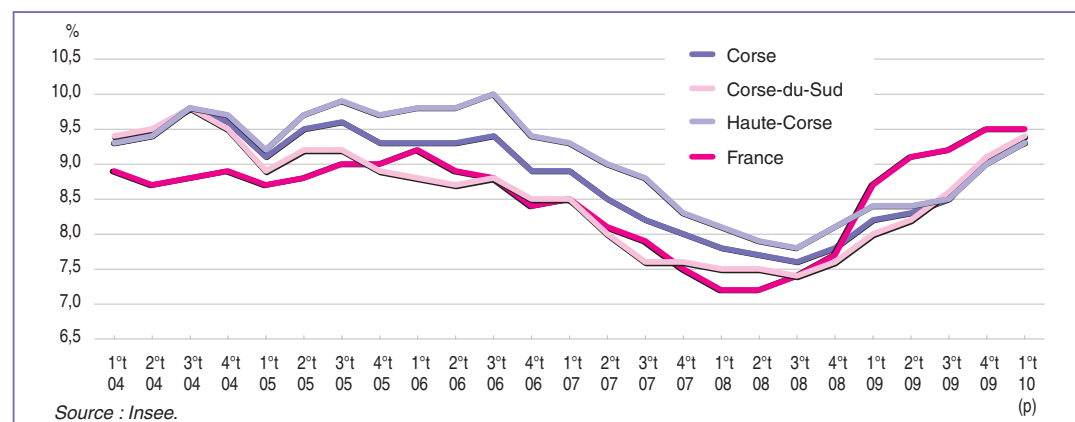


Source : Insee - Recensement de la population 2006.

Demandes d'emploi

Evolution trimestrielle du taux de chômage localisé

séries corrigées des variations saisonnières



En ligne avec la dynamique de l'emploi, le taux de chômage en Corse a fortement diminué au cours des dernières années. Proche de 14 % à la fin de 1996, il s'est établi à moins de 8 % à l'aube de la récession internationale. Depuis lors, le taux de chômage insulaire est au même niveau que la moyenne nationale. Néanmoins, la crise n'a pas épargné la Corse et le taux de chômage a fortement augmenté. Au début de 2010, il s'est établi à 9,3 % et reste voisin du niveau national. La Corse-du-Sud a été davantage touchée que la Haute-Corse par cette remontée du chômage. Le différentiel entre les deux départements est désormais quasiment nul alors qu'il était nettement favorable à la Corse-du-Sud depuis plusieurs années.

A la fin de 2009, 13 504 demandeurs d'emploi de catégorie A sont inscrits à Pôle Emploi. Particularité insulaire, le chômage touche davantage les femmes que les hommes. Elles représentent 53,5 % des demandes d'emploi de catégorie A en décembre 2009 contre 46 % au niveau national. Néanmoins, en Corse comme sur le continent, les hommes ont été plus touchés que les femmes par la dégradation récente du marché du travail.

Les jeunes de moins de 25 ans forment un public particulièrement exposé au chômage, mais pas davantage qu'au niveau national. En Corse, 20 % des demandeurs d'emploi de catégorie A ont moins de 25 ans alors que cette tranche d'âge ne représente que 9 % des actifs en emploi. A l'opposé, les plus de 50 ans constituent 16 % des demandeurs d'emploi mais 25 % des actifs en emploi.

Le chômage de longue durée est beaucoup moins fréquent en Corse qu'au niveau national. Seulement 15 % des demandes d'emploi ont une ancienneté supérieure à un an contre 27 % en moyenne nationale. Quel que soit l'âge, le chômage de longue durée est plus rare dans la région que sur le continent. Ce phénomène s'explique en partie par l'activité saisonnière, très pourvoyeuse d'emplois, qui limite les longues périodes d'inactivité pour les chômeurs insulaires.

Vivre seul expose davantage au chômage. En Corse, 68 % des demandeurs d'emploi sont célibataires, divorcés, séparés ou veufs. Pour cette population vulnérable qui souvent ne bénéficie d'aucun soutien financier, le chômage augmente encore le risque de précarité. La présence d'enfants à charge peut en outre constituer un facteur aggravant. Ainsi, 22 % de ces demandeurs d'emploi vivant seul ont au moins un enfant à charge, proportion légèrement supérieure au niveau national.

De même, l'absence de diplôme pénalise l'accès au marché du travail. Dans la région, 60 % des demandeurs d'emploi de catégorie A ne possèdent pas le baccalauréat. Contrairement à la tendance nationale, le chômage de longue durée est en Corse moins sensible au niveau de diplôme. Ainsi, 15 % des non diplômés sont demandeurs depuis plus d'un an, proportion voisine pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, l'activité saisonnière offre de nombreux emplois non qualifiés, limitant le chômage de longue durée pour les non diplômés.

Demandes d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2009

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Total	6 494	7 010	13 504	2 681 437
dont femmes	3 406	3 812	7 218	1 237 647
%	52,4	54,4	53,5	46,2
dont moins de 25 ans	1 319	1 342	2 661	522 976
%	20,3	19,1	19,7	19,5
dont plus de 50 ans	1 080	1 055	2 135	427 413
%	16,6	15,0	15,8	15,9
dont supérieures à un an	931	1 078	2 009	730 292
%	14,3	15,4	14,9	27,2

Source : Direccte/Pôle Emploi.

Niveau de diplôme atteint par les actifs ayant un emploi et les demandeurs d'emploi de catégorie A

	Corse		France	
	Actifs occupés	Demandeurs de catégorie A	Actifs occupés	Demandeurs de catégorie A
Aucun diplôme	17,9	12,2	11,9	11,8
BEPC, Brevet	10,9	11,6	9,7	7,5
BEP ou CAP	22,3	35,8	27,3	39,6
Baccalauréat	22,2	23,3	18,6	18,9
Diplôme enseignement supérieur	26,7	16,8	32,5	21,9
Non renseigné	0,0	0,3	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 26,7% des actifs occupés possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 16,8% des demandeurs d'emploi de catégorie A

Source : Direccte / Pôle Emploi - Insee, Recensement de la population 2006.

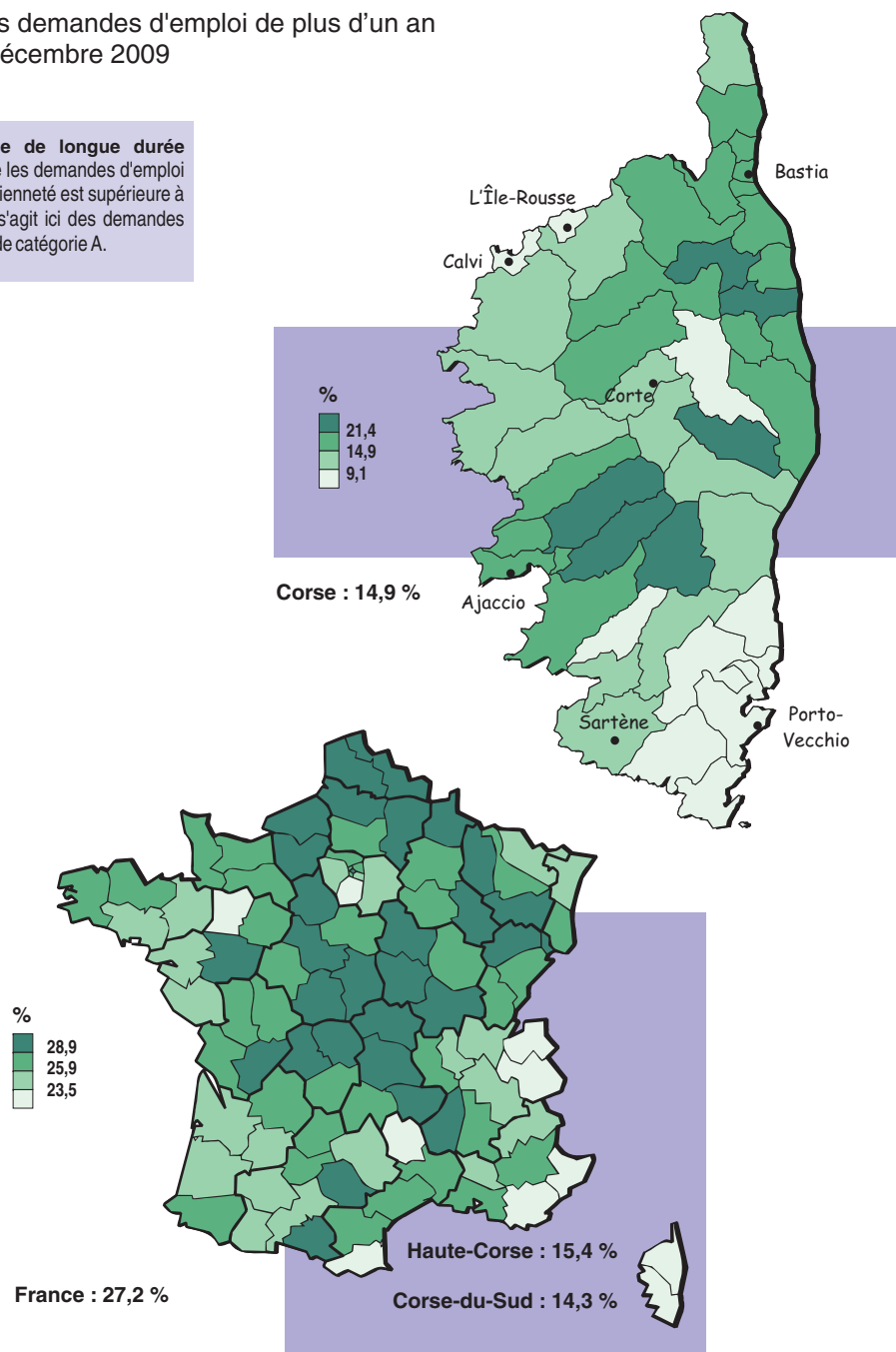
Taux de chômage : nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale (actifs en emploi et chômeurs). Est considéré chômeur au sens du Bureau international du travail, toute personne de 15 ans ou plus sans emploi, disponible pour travailler, à la recherche d'un emploi et ayant fait des démarches effectives pour en trouver un.

Demandeurs d'emploi de catégorie A : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Chômage de longue durée

Part des demandes d'emploi de plus d'un an
au 31 décembre 2009

Chômage de longue durée
Concerne les demandes d'emploi
dont l'ancienneté est supérieure à
un an. Il s'agit ici des demandes
d'emploi de catégorie A.

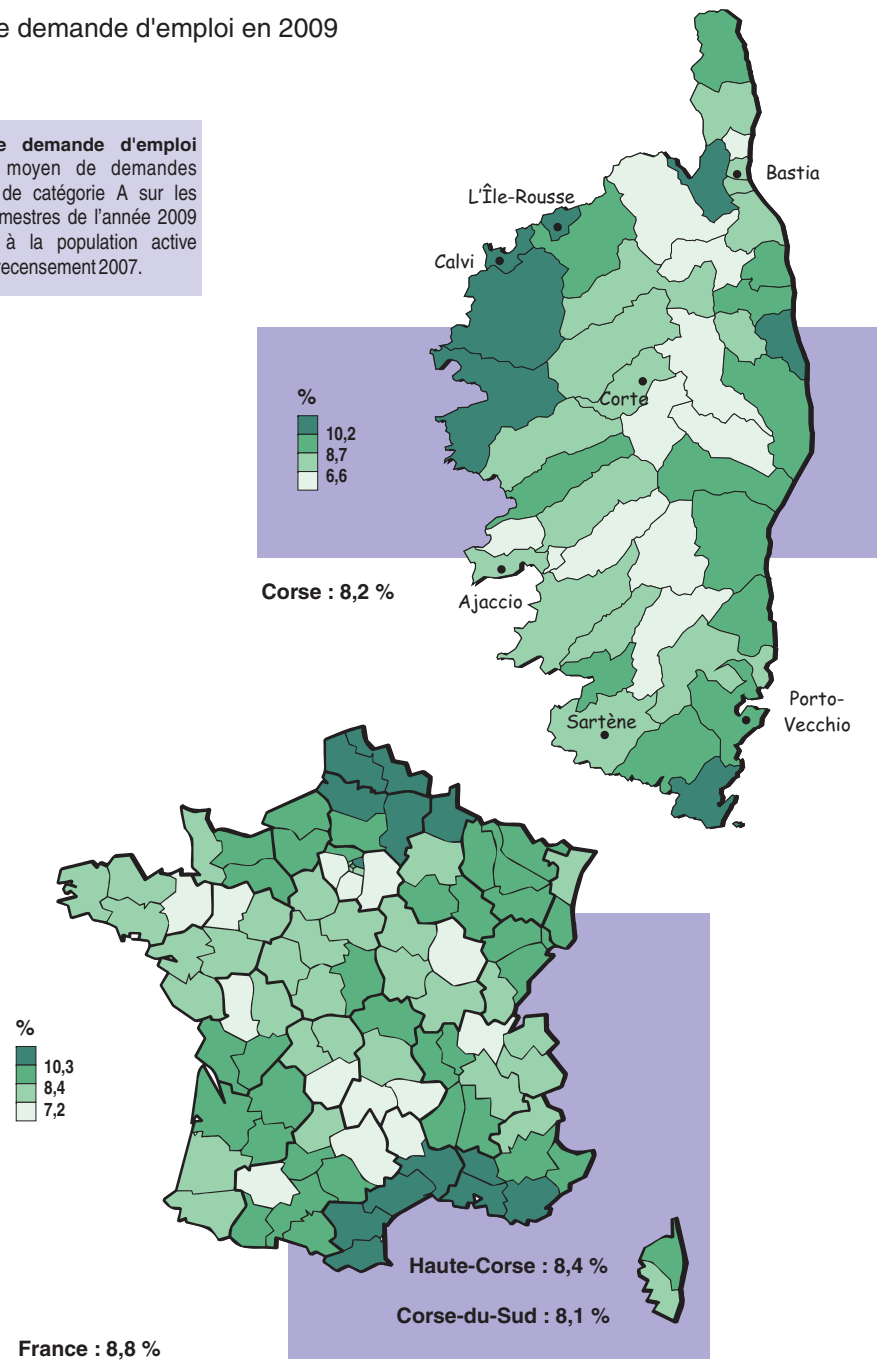


Source : Direccte / Pôle emploi.

Demandeurs d'emploi

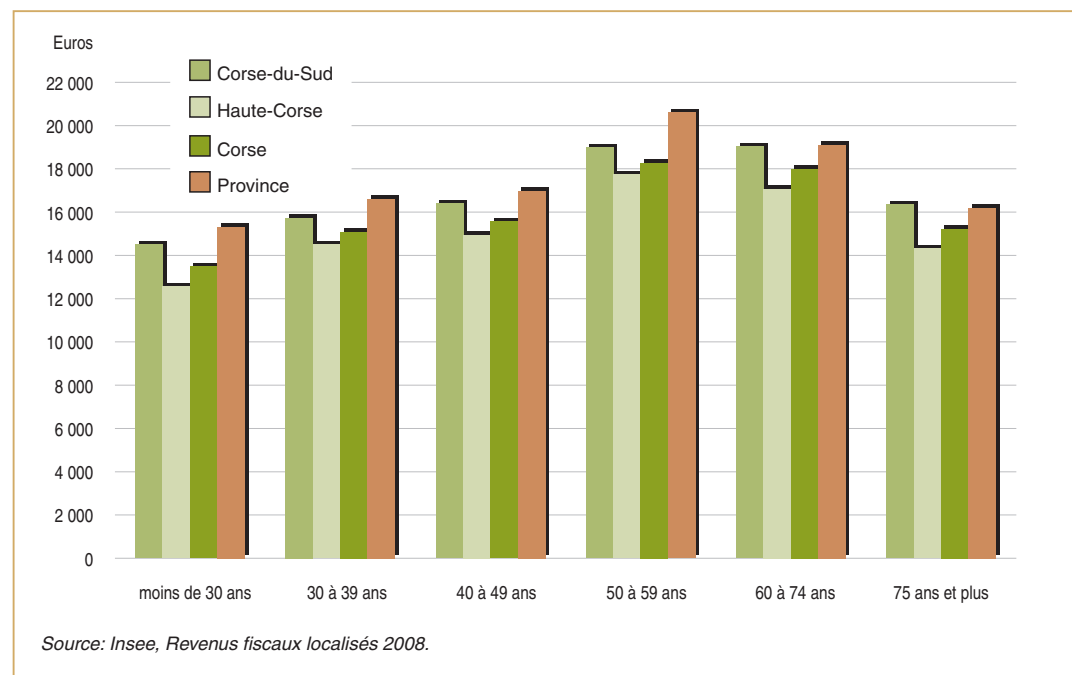
Taux de demande d'emploi en 2009

Taux de demande d'emploi
Nombre moyen de demandes
d'emploi de catégorie A sur les
quatre trimestres de l'année 2009
rapporté à la population active
totale au recensement 2007.



Source : Direccte / Pôle emploi - Insee.

Revenu annuel médian par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal en 2008



Salaire horaire médian du secteur privé ou semi-public par catégorie socioprofessionnelle en 2007

	Salaire horaire net médian (euros)		Part dans l'emploi salarié (%)	
	Corse	Province	Corse	Province
Cadres, chefs d'entreprise salariés et professions intermédiaires	13,6	13,9	23,9	32,7
Employés	8,2	8,2	41,7	29,8
dont personnels des services directs aux particuliers	7,8	7,6	12,4	5,7
Ouvriers qualifiés	8,9	9,3	23,7	27,3
Ouvriers non qualifiés	7,7	8,0	10,7	10,2
Ensemble	9,1	9,8	100,0	100,0

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007.

La Corse est l'une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles. En 2008, le revenu annuel médian par unité de consommation est de 16 349 euros, soit 10 % de moins que la moyenne nationale. La Corse se situe à l'avant-dernier rang des régions françaises, devant le Nord-Pas-de-Calais. En particulier, la Haute-Corse figure parmi les cinq départements aux revenus les plus faibles. Les revenus en Corse-du-Sud sont en revanche assez proches de la moyenne de province.

Ce revenu médian masque de larges disparités au sein de la population. La Corse se caractérise ainsi par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. En 2008, les 10 % de ménages les plus aisés ont des revenus 6,8 fois supérieurs aux 10 % de ménages les plus modestes. Ce rapport n'est que de 5,4 en moyenne nationale. La Haute-Corse est le département de province où les inégalités sont les plus fortes après les Bouches-du-Rhône. Toutefois, les disparités se sont réduites en Corse au cours des dernières années alors qu'elles sont restées stables au niveau national. En 2002, l'écart de richesse était en effet de 8.

En Corse, le bas niveau de revenus traduit essentiellement la faiblesse des revenus du travail. Ceux-ci ne comptent d'ailleurs que pour 56 % du revenu déclaré contre 62 % en province. Dans la région, les revenus salariaux sont en effet pénalisés par la structure même de l'économie. D'une part, les résidents insulaires participent peu au marché du travail. D'autre part, l'appareil productif régional génère de nombreux contrats de courte durée liés à la saison touristique et ainsi des périodes d'inactivité pour les salariés. Enfin, les emplois qualifiés, donc bien rémunérés, sont plus rares qu'ailleurs. Tous ces éléments concourent à la faiblesse des revenus salariaux annuels qui, à l'inverse, ne s'explique quasiment pas par les salaires perçus.

En effet, le niveau des salaires en Corse est comparable à la moyenne nationale (hors Île-de-France). A catégorie socioprofessionnelle identique, le salaire horaire médian est très proche de celui observé en province. Le seul écart notable concerne les ouvriers non qualifiés : ils perçoivent en Corse un salaire horaire médian inférieur de 4,6 % à celui de la province.

Pour autant, toutes catégories confondues, le salaire horaire est faible en Corse. En 2007, un salarié du secteur privé ou semi-public sur deux perçoit un salaire horaire net inférieur à 9,1 euros, soit 7 % de moins que la moyenne de province. Cet écart s'explique quasi exclusivement par la sous-représentation en Corse des catégories sociales les mieux rémunérées. En particulier, les cadres et professions intermédiaires représentent 24 % des salariés du secteur privé et semi-public contre 33 % en province.

Revenu annuel médian des ménages : il s'agit du revenu d'un ménage fiscal correspondant à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement et avant redistribution. Il ne correspond donc pas au revenu disponible. La médiane partage les ménages en 2 groupes : la moitié a un revenu supérieur, l'autre moitié un revenu inférieur.

Les unités de consommation

Le revenu par unité de consommation (UC) vise à relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le premier adulte du ménage compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Salaire horaire médian

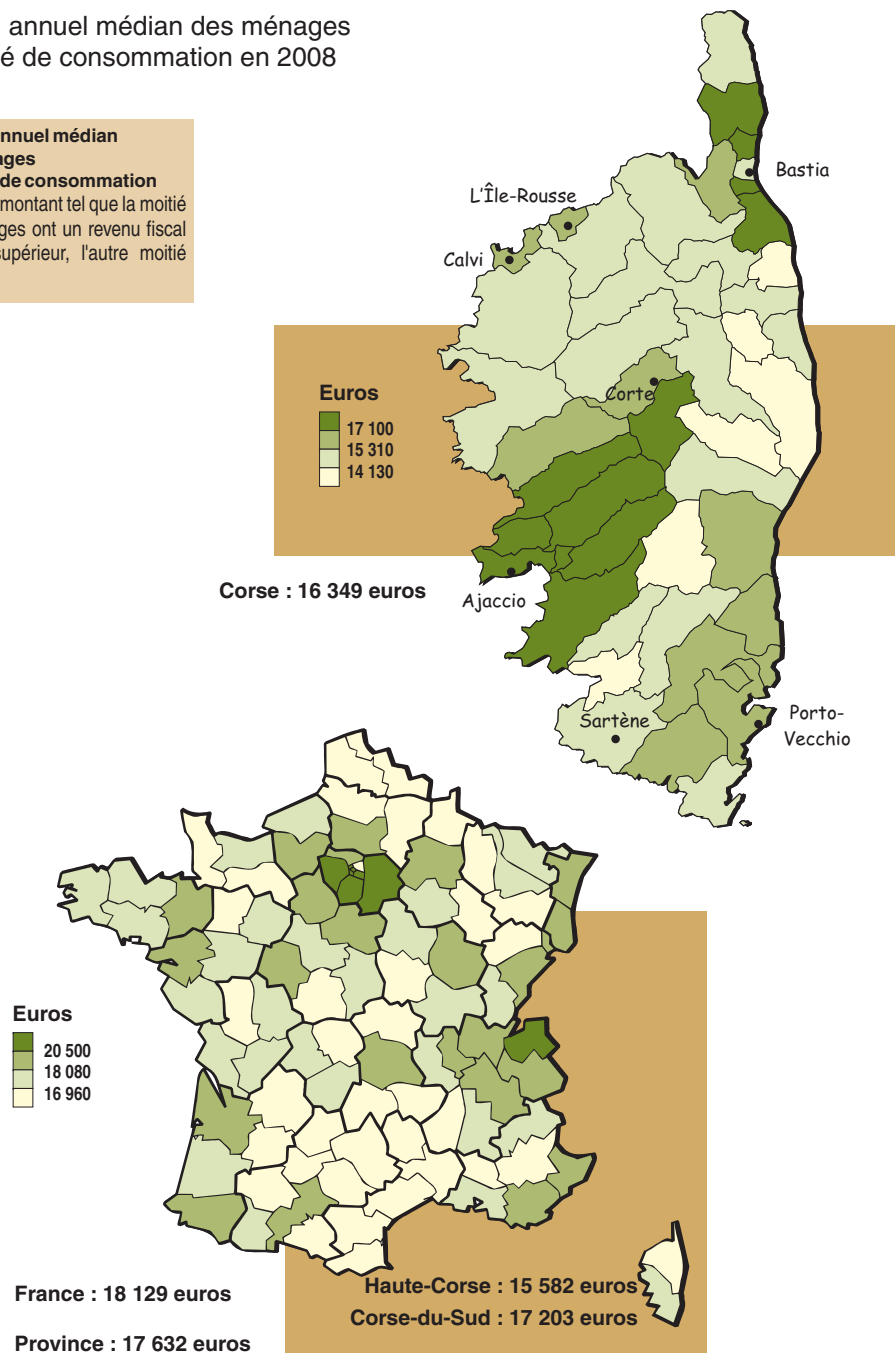
Il s'agit de la rémunération pour une heure travaillée. Ce salaire est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas les participations. La médiane partage les salariés en 2 groupes : la moitié a un salaire horaire supérieur, l'autre moitié un salaire horaire inférieur.

Revenu des ménages

Revenu annuel médian des ménages
par unité de consommation en 2008

Revenu annuel médian des ménages par unité de consommation

Il s'agit du montant tel que la moitié
des ménages ont un revenu fiscal
par UC supérieur, l'autre moitié
inférieur.



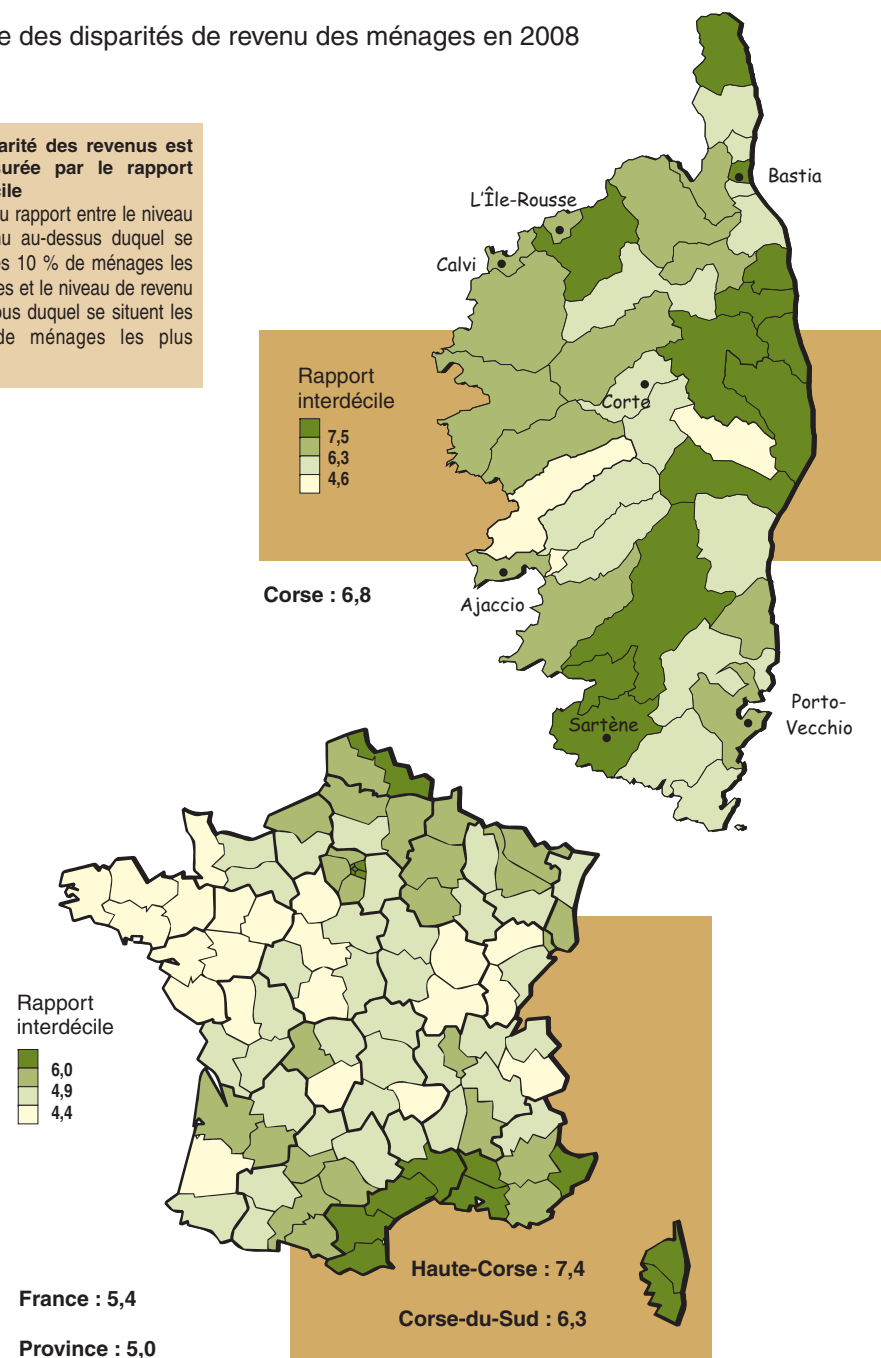
Source : Insee, Revenus fiscaux 2008.

Inégalités de revenu

Mesure des disparités de revenu des ménages en 2008

La disparité des revenus est ici mesurée par le rapport interdécile

Il s'agit du rapport entre le niveau
de revenu au-dessus duquel se
situent les 10 % de ménages les
plus riches et le niveau de revenu
en dessous duquel se situent les
10 % de ménages les plus
pauvres.



Source : Insee, Revenus fiscaux 2008.

Panorama des minima sociaux

Allocataires des minima sociaux selon la prestation au 31 décembre 2008

Allocation	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse		France
	nombre	nombre	nombre	%	%
Allocation supplémentaire vieillesse	4 784	5 606	10 417	44,5	17,0
Revenu minimum d'insertion	1 903	2 976	4 879	20,9	33,6
Allocation adulte handicapé	2 381	2 770	5 151	22,0	27,4
Allocation de solidarité spécifique	530	730	1 260	5,4	10,0
Allocation d'insertion - allocation temporaire d'attente	10	20	30	0,1	0,8
Allocation supplémentaire invalidité	498	438	936	4,0	3,2
Allocation de parent isolé	241	425	666	2,9	5,7
Allocation équivalent retraite	20	30	50	0,2	2,3
Total*	10 367	12 995	23 389	100,0	100,0

* le total des allocataires est légèrement surestimé en raison de doubles comptes notamment entre l'ASS et le RMI

Source : Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle Emploi, Drees, Insee.

Part des allocataires sur la population concernée au 31 décembre 2008

Allocation	Classes d'âges concernées	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse		France
					%	
Allocation supplémentaire vieillesse	65 ans et plus	17,3	18,2	17,8		5,0
Revenu minimum d'insertion	20-64 ans	2,4	3,2	2,8		2,8
Allocation adulte handicapé	20-64 ans	3,0	2,9	3,0		2,3
Allocation de solidarité spécifique	20-64 ans	0,7	0,8	0,7		0,8
Allocation d'insertion - allocation temporaire d'attente	20-64 ans	0,0	0,0	0,0		0,1
Allocation supplémentaire invalidité	20-60 ans	0,7	0,5	0,6		0,3
Allocation de parent isolé	femmes de 15-49 ans	0,8	1,2	1,0		1,2

Source : Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle Emploi, Drees, Insee.

Le RSA, nouveau dispositif de minimum social

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera étendu en outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2011. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles.

Au 31 décembre 2009, 6 913 allocataires en Corse perçoivent ce minimum (58,7 % en Haute-Corse). Ce nombre dépasse la somme des allocataires du RMI, de l'API et des dispositifs de soutien à la reprise de l'emploi car le RSA est cumulable avec un revenu d'activité. Parmi eux, 4 703 allocataires ne touchent que le RSA.

Jusqu'en 2009 et la mise en place du RSA (voir encadré), le système de protection sociale français comprenait huit dispositifs distincts visant à garantir un revenu minimum aux personnes disposant de faibles ressources. Ces prestations sont versées de manière différentielle dans la mesure où elles complètent les ressources des bénéficiaires en les portant au moins jusqu'à un niveau déterminé. On les désigne généralement sous le terme de minima sociaux. Ces dispositifs ont été créés et ont évolué au fur et à mesure du développement du système de protection sociale et s'adressent à des populations spécifiques différentes.

Fin 2008, on dénombre en Corse environ 23 400 allocataires d'un des huit minima sociaux. Les ménages insulaires sont beaucoup plus concernés par ces dispositifs qu'en moyenne nationale.

Ce recours plus marqué aux minima sociaux est presque exclusivement attribuable aux personnes âgées. Cette population est, en Corse, la plus exposée aux faibles ressources et donc la plus dépendante aux minima sociaux. En 2008, 18 % des personnes de plus de 65 ans résidant en Corse perçoivent l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV). Ce taux est 3,5 fois supérieur à la moyenne nationale, écart stable depuis une dizaine d'années. Les deux départements de Corse sont de très loin les plus concernés de France par l'ASV.

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est également plus fréquente en Corse qu'au niveau national. Fin 2008, plus de 5 000 personnes en sont bénéficiaires, soit 3 % des 20-64 ans. Parallèlement, le Revenu minimum d'insertion (RMI), dispositif qui a pris fin courant 2009, concerne quelque 4 900 allocataires fin 2008 (hors ayant droit). En forte baisse au cours des dernières années, la part de population concernée par le RMI est voisine du niveau national.

Ces trois prestations (ASV, AAH et RMI) regroupent à elles seules 87 % des allocataires de minima sociaux dans la région contre 78 % au niveau national. Les autres minima sociaux portent sur des effectifs nettement moindres et ne présentent pas de surreprésentation particulière en Corse par rapport à la moyenne nationale.

Allocataire : personne qui remplit les conditions pour ouvrir droit à une prestation familiale, sociale ou liée au logement. Le nombre d'allocataires ne comprend pas l'ensemble de la population couverte (famille de l'allocataire).

Allocataires du RMI, de l'AAH ou de l'API

Taux d'allocataires au 31 décembre 2008

Taux d'allocataires
Nombre d'allocataires bénéficiant du RMI, de l'API ou de l'AAH rapporté à l'ensemble de la population concernée, soit la population âgée de 20 à 64 ans.

%



France : 5,6 %

Haute-Corse : 6,6 %

Corse-du-Sud : 5,7 %

Source : Insee, RP 2006 - Cnaf 2008, MSA 2008.

Allocataires de l'ASV-ASP

Taux d'allocataires au 31 décembre 2008

Taux d'allocataires
Nombre d'allocataires bénéficiant de l'ASV ou de l'ASP rapporté à l'ensemble de la population concernée, soit la population âgée de 65 ans et plus

%



France : 5,0 %

Haute-Corse : 18,2 %

Corse-du-Sud : 17,3 %

Source : Insee, RP 2006 - Drees 2008.

Présentation et définition des différents minima sociaux

Âge et handicap : ASV, AAH, ASI

ASV-ASP : l'allocation supplémentaire vieillesse et l'allocation de solidarité aux personnes âgées sont deux allocations permettant d'atteindre le niveau du minimum vieillesse. L'ASP est entrée en vigueur en janvier 2007. Elle se substitue à l'ASV, créée en 1956, pour les nouveaux bénéficiaires. L'ASV-ASP s'adresse aux personnes de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité) dont les avantages vieillesse sont faibles ou nuls. Elle est servie par les caisses de retraite.

AAH : Instituée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes handicapées sans ressources ou disposant de revenus modestes, qui ne peuvent prétendre à un avantage de vieillesse ou d'invalidité ou à une rente d'accident de travail. Le bénéficiaire doit justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou de 50 % en cas d'impossibilité de se procurer un emploi du fait de son handicap. Il doit être âgé de 20 ans et plus (16 ans s'il n'est plus considéré comme à charge pour le bénéfice des prestations familiales.). La prestation est versée par la CAF et les caisses de la MSA et du régime minier.

ASI : l'allocation supplémentaire invalidité, créée en 1930 garantit un niveau minimum de ressources aux personnes de moins de 60 ans titulaires d'une pension d'invalidité servie par le régime de Sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente. La condition d'âge est supprimée au 1^{er} janvier 2006. Elle est servie par la Cram ou les caisses de retraite.

Isolement : API

API : L'allocation de parent isolé a été créée en 1976 pour apporter un minimum de ressources aux personnes sans conjoint assumant seules la charge d'un ou plusieurs enfants (enfant à naître, enfant de moins de trois ans ou, dans certains cas, de trois ans ou plus). Elle est servie pour une durée limitée à un an ou jusqu'au 3^{ème} anniversaire du plus jeune des enfants. Depuis le 1^{er} juin 2009, l'API est remplacée par le RSA (revenu de solidarité active). L'allocation est versée par la Caf ou la MSA. Elle concerne quasi exclusivement les femmes (98 % des allocataires Caf).

Chômage : ASS, AER, AI-ATA

ASS : Instaurée en 1984, l'allocation de solidarité spécifique est servie par Pôle Emploi aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et aux artistes non salariés et non bénéficiaires de l'assurance chômage. L'allocataire doit justifier d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture du contrat. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi de moins de 65 ans.

AER : l'allocation équivalent retraite, créée en 2002, est une allocation chômage qui constitue un revenu de remplacement ou de complément au profit des demandeurs d'emploi qui totalisent 160 trimestres de cotisations à l'assurance vieillesse avant l'âge de 60 ans. Elle peut être versée, en substitution à l'ASS ou au RSA, aux

personnes sans emploi ayant épuisé leurs droits à l'allocation chômage (allocation d'aide au retour à l'emploi - ARE) ou ne remplissant pas les conditions pour en bénéficier. Elle est versée par Pôle Emploi.

ATA : l'allocation temporaire d'attente remplace l'AI (allocation d'insertion) depuis novembre 2006. C'est une allocation chômage versée par Pôle Emploi pour une durée maximale d'un an. Elle s'adresse sous certaines conditions, aux détenus libérés et aux personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement (rapatriés, apatrides, réfugiés et personnes ayant sollicité l'asile en France, salariés expatriés non couverts par le régime d'assurance chômage, etc).

Précarité : RMI

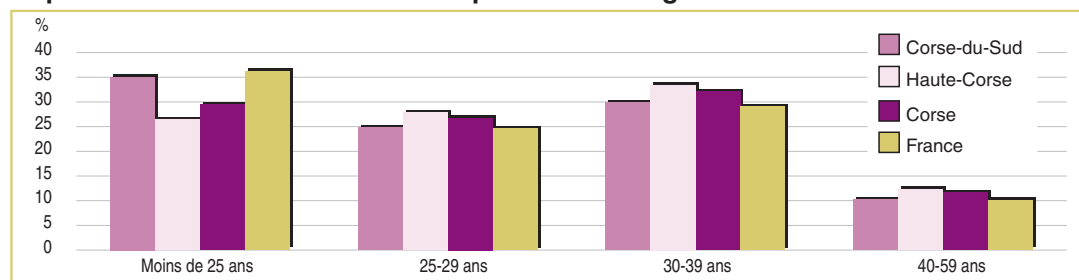
RMI : Le revenu minimum d'insertion, créé en 1988, a pour objectif de garantir un niveau minimum de ressources et faciliter l'insertion ou la réinsertion de personnes résidant en France, âgées d'au moins 25 ans et disposant de faibles revenus. Le bénéficiaire s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. La prestation est versée par la Caf ou la MSA. Depuis le 1^{er} juin 2009, le RMI est remplacé en France métropolitaine par le RSA (revenu de solidarité active).

Minima sociaux versés par les Caf

Bénéficiaires de l'API au 31 décembre 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Allocataires de l'API (nombre)	234	413	647	171 059
Population couverte par l'API (nombre)	590	1 041	1 631	476 693
Population couverte par rapport à la population totale (%)	0,4	0,7	0,6	0,8

Répartition des allocataires de l'API par tranche d'âge au 31 décembre 2008

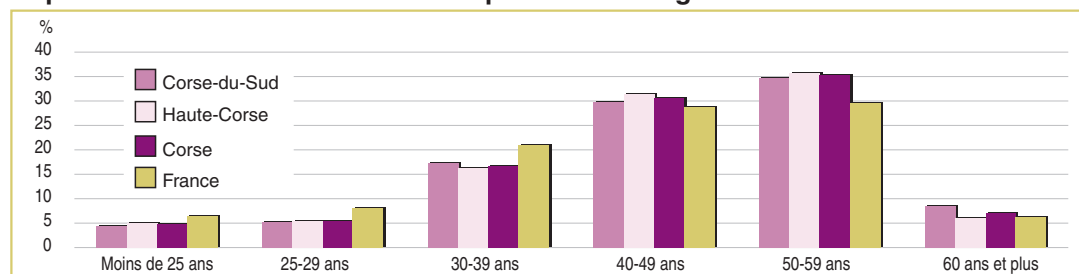


Source : Caf 2008.

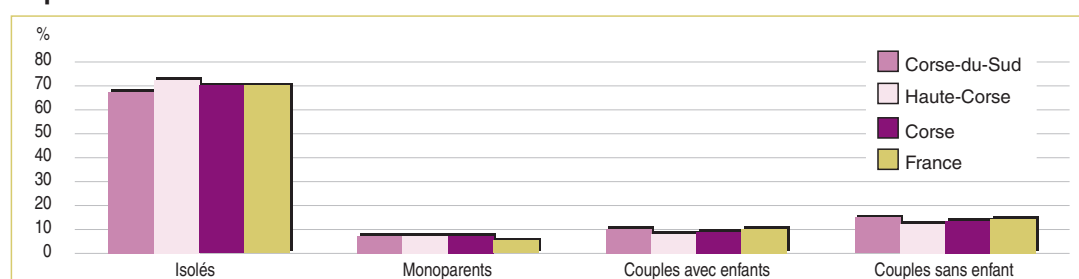
Bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Allocataires de l'AAH (nombre)	2 193	2 679	4 872	789 142
Population couverte par l'AAH (nombre)	3 325	3 842	7 167	1 172 930
Population couverte par rapport à la population totale (%)	2,4	2,4	2,4	1,9

Répartition des allocataires de l'AAH par tranche d'âge au 31 décembre 2008



Répartition des allocataires de l'AAH selon la situation familiale au 31 décembre 2008



Source : Caf 2008.

En décembre 2008, les Caisses d'allocations familiales (Caf) de Corse ont versé le Revenu minimum d'insertion (RMI) à 4 683 allocataires. Au total, en tenant compte des familles des allocataires, 7 784 personnes sont couvertes par la prestation, soit 2,6 % de la population régionale. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (3,0 %) alors qu'il était nettement supérieur au début des années 2000. Néanmoins, cette situation d'ensemble masque de grandes disparités au sein de la région. La part de population concernée par le RMI est en effet beaucoup plus élevée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud. Elle est presque deux fois supérieure à Bastia qu'à Ajaccio.

Pour 35 % des bénéficiaires, le RMI constitue l'unique ressource. De plus, 29 % des allocataires disposent, outre le RMI (et éventuellement d'autres prestations), de ressources extérieures. Cette proportion a fortement augmenté au cours de la dernière décennie, illustrant le rôle que joue cette prestation en matière d'insertion. Fin 2008, le montant moyen mensuel versé par les Caf de Corse s'élève à 397 €.

Les personnes vivant seules sont les principaux bénéficiaires de cette prestation sociale. Les familles monoparentales représentent quant à elles 27 % des allocataires, proportion en nette augmentation depuis le début des années 2000. Par ailleurs, le RMI s'adresse en Corse à une population plus âgée que sur le continent. Contrairement à la moyenne nationale, les allocataires de 50 à 59 ans sont plus nombreux en Corse que ceux âgés de 30 à 39 ans.

Par ses conditions d'éligibilité, l'Allocation de parent isolé (API) s'adresse à une population spécifique, presque exclusivement féminine et relativement jeune (77 % ont moins de 35 ans). En décembre 2008, les Caf de Corse ont versé l'API à 647 allocataires, 25 % de moins qu'en 2000. En comptant les enfants bénéficiaires, ce sont au total 1 631 personnes qui sont concernées. La quasi-totalité des allocataires sont à la tête de familles monoparentales, dont 88 % avec un ou deux enfants et 12 % avec trois enfants ou plus.

En décembre 2008, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée par les Caf de Corse à 4 872 personnes. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, 7 167 personnes sont couvertes par cette prestation. Elle concerne ainsi 2,4 % de la population totale, un peu plus qu'au niveau national (1,9 %). L'AAH s'adresse principalement aux personnes isolées sans enfant (70 %). En Corse, les bénéficiaires sont plus âgés que sur le continent : seulement 27 % ont moins de 40 ans contre 35 % en moyenne nationale.

N.B. : ces résultats sont issus de l'exploitation des données gérées par les caisses d'allocations familiales. Les bénéficiaires de minima sociaux versés par la Mutualité sociale agricole ne sont donc pas pris en compte. Les Caf concentrent 96 % des allocataires du RMI, 97 % des allocataires de l'API et 95 % des allocataires de l'AAH.

Allocataires : personne qui remplit les conditions pour ouvrir droit à une prestation familiale, sociale ou liée au logement.

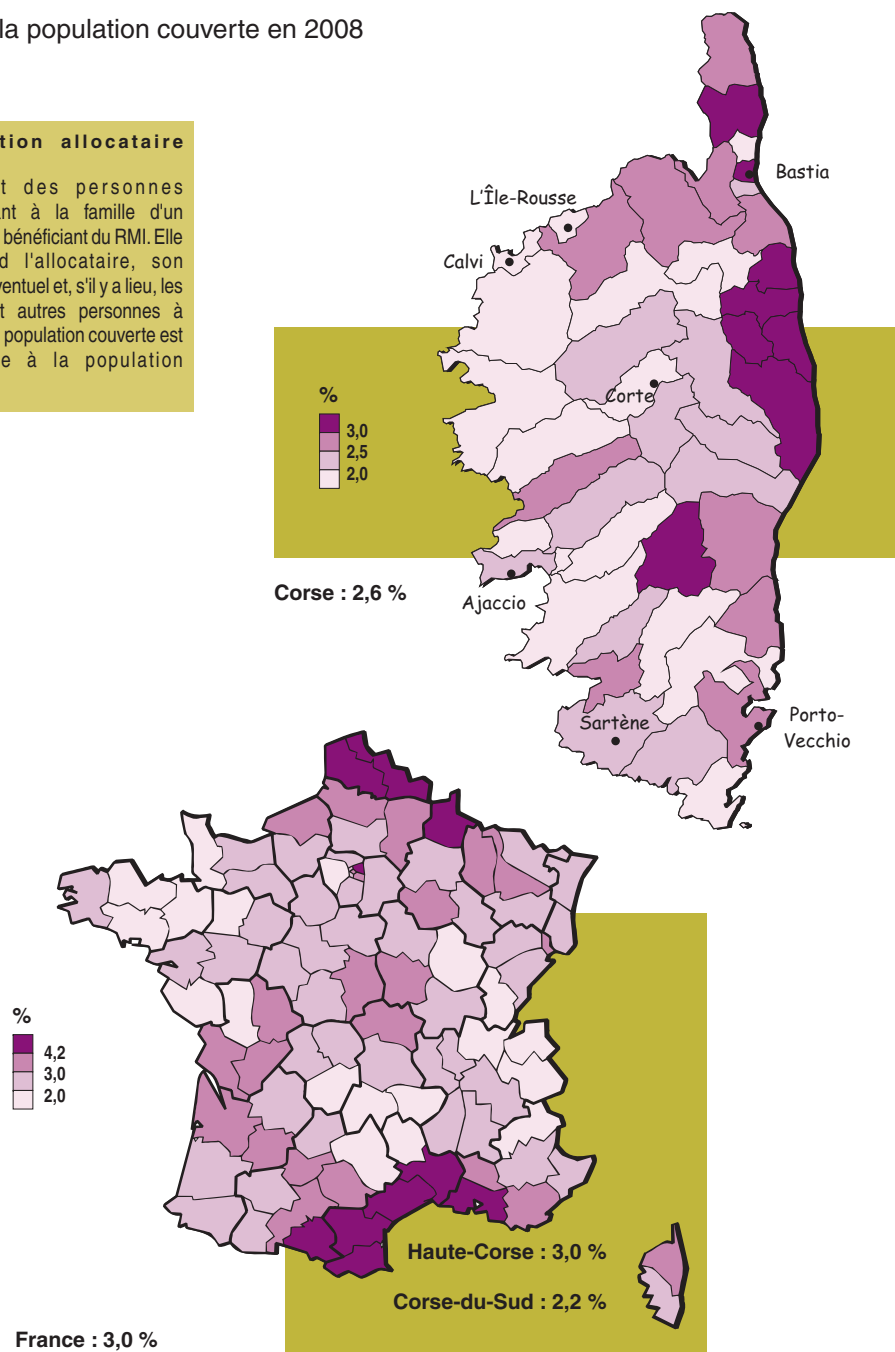
Population couverte : population composée des personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend donc, outre l'allocataire, son conjoint éventuel et, s'il y a lieu, les enfants et autres personnes à charge.

Allocataires du RMI

Part de la population couverte en 2008

Population allocataire couverte

Il s'agit des personnes appartenant à la famille d'un allocataire bénéficiant du RMI. Elle comprend l'allocataire, son conjoint éventuel et, s'il y a lieu, les enfants et autres personnes à charge. La population couverte est rapportée à la population régionale.

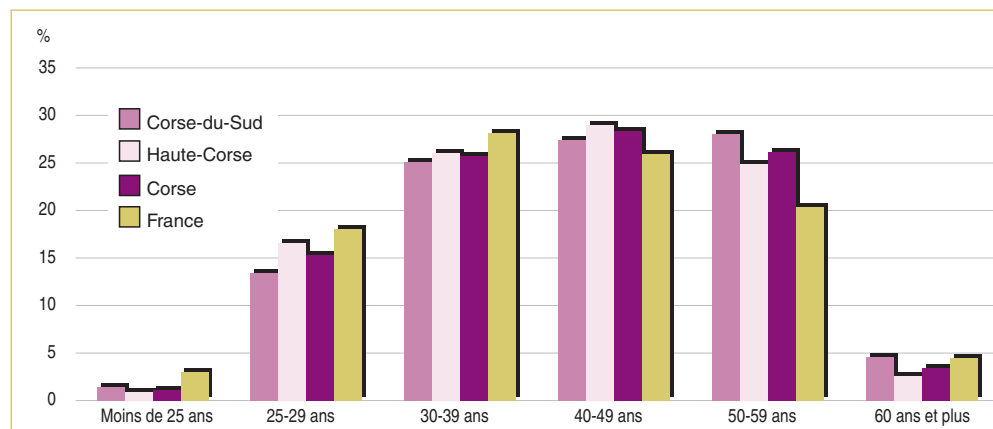


Source : Caf 2008 - Insee, RP06.

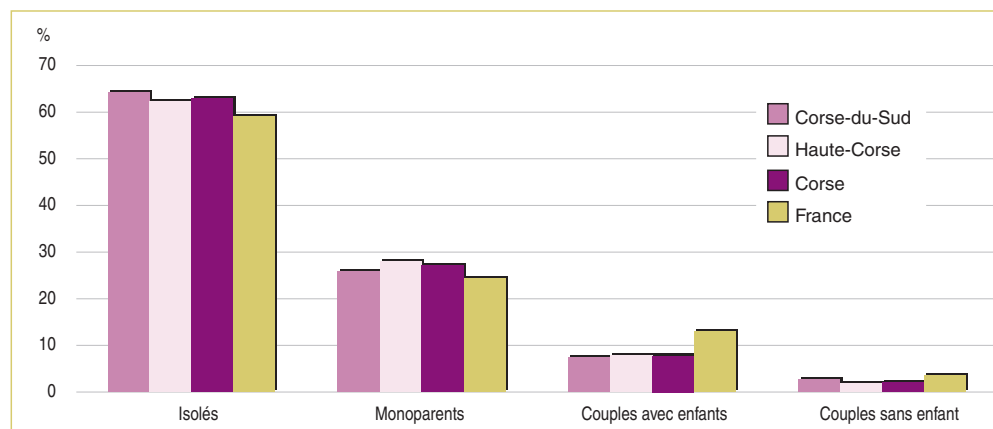
Bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Allocataires du RMI (nombre)	1 840	2 843	4 683	983 807
Population couverte par le RMI (nombre)	3 020	4 764	7 784	1 872 274
Population couverte par rapport à la population totale (%)	2,2	3,0	2,6	3,0

Répartition des allocataires du RMI par tranche d'âge au 31 décembre 2008



Répartition des allocataires du RMI selon la situation familiale au 31 décembre 2008



Source : Caf 2008.

Allocataires à bas revenus en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Allocataires sous le seuil de bas revenus				
Allocataires (nombre)	7 503	10 402	17 905	3 224 482
Population allocataire couverte (nombre)	16 985	22 807	39 792	7 600 027
Pop. allocataire couverte sur population potentiellement concernée (%)	16,9	19,7	18,4	15,8
Part d'allocataires non bénéficiaires de minima sociaux (%)	59,4	54,2	56,4	55,4
Allocataires au-dessus du seuil grâce aux prestations				
Allocataires (nombre)	2 528	2 900	5 428	nd
Population allocataire couverte (nombre)	6 763	7 222	13 985	nd
Part d'allocataires au-dessus du seuil grâce aux prestations (%)	39,9	31,8	35,2	nd

Source : Caf 2008 - Insee, RP06.

Répartition des allocataires selon le poids des prestations dans les ressources en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
0 - 49 %	70,2	64,7	67,1	80,5
50 - 99 %	10,3	11,9	11,2	7,3
100%	19,5	23,4	21,7	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Allocataires sous le seuil de bas revenus selon le type de famille en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Isolés	40,4	42,4	41,5	41,9
Familles monoparentales	28,8	29,8	29,4	27,9
Couples sans enfant	5,1	4,4	4,7	5,8
Couples avec enfant(s)	25,7	23,4	24,4	24,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations selon le type de famille en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Isolés	34,9	40,0	37,7
Familles monoparentales	24,2	21,8	22,9
Couples sans enfant	3,7	3,9	3,8
Couples avec enfant(s)	37,2	34,3	35,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

Taux de pauvreté en 2007

(en % de ménages)	Corse	Province
à 60 % du niveau de vie médian	20,4	13,7
à 50 % du niveau de vie médian	11,6	7,2
dans l'espace rural	23,8	15,3
dans l'espace urbain	18,4	13,3
des familles monoparentales	31,9	31,8
des personnes vivant seules	27,4	17,9

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2007.

Les mécanismes de redistribution constituent les principaux instruments de lutte contre la précarité monétaire. En 2008, on dénombre 39 000 allocataires des Caf de Corse. Pour les plus modestes d'entre eux, les prestations des Caf ne suffisent toutefois pas à assurer des ressources supérieures au seuil de bas revenu. Ainsi, 17 900 allocataires des Caf ont un revenu inférieur au seuil des bas revenus, estimé à 903 € par mois et par unité de consommation en 2008. En tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires, ce sont 39 800 personnes qui se situent en dessous du seuil de bas revenu. Ils représentent 18 % de la population potentiellement concernée par les allocations des Caf contre 16 % au niveau national. Les bas revenus sont donc plus fréquents en Corse que sur le continent. Néanmoins, l'écart s'est nettement réduit au cours des dernières années. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenu a même diminué en Corse depuis le début des années 2000 alors qu'il augmentait sensiblement au niveau national.

L'isolement expose davantage à la précarité monétaire. Dans la région, 42 % des allocataires à bas revenus vivent seuls. Avoir des enfants à charge aggrave encore le risque. Les familles monoparentales concentrent 29 % des allocataires à bas revenus, trois fois plus que leur poids dans la population. A tout âge, la population en Corse est davantage touchée par la précarité monétaire qu'en moyenne nationale. C'est surtout vrai des plus de 50 ans qui regroupent près de 30 % des allocataires à bas revenus dans la région.

Parmi les allocataires à bas revenus, 56 % ne bénéficient pas d'un minimum social. Il s'agit généralement de personnes exerçant une activité professionnelle réduite ou intermittente. Leurs revenus salariaux sont faibles mais néanmoins suffisants pour les exclure du droit aux minima sociaux. Avoir un emploi ne garantit pas à un ménage de dépasser le seuil de bas revenus et ne protège donc pas de la précarité monétaire.

La situation financière des foyers à bas revenus est également fragilisée par la charge d'enfants. Au total, 32 % des enfants d'allocataires âgés de moins de 16 ans vivent dans une famille à bas revenus.

En 2008, l'apport des prestations sociales permet à 14 000 personnes (allocataires et leur foyer) d'atteindre un niveau de ressources supérieur au seuil de bas revenus. Ainsi, 35 % des foyers d'allocataires au-dessus du seuil de bas revenus le doivent aux allocations de la Caf. Cette population, partiellement dépendante des prestations, peut néanmoins être considérée comme fragile. Pour les publics les plus défavorisés, la dépendance aux allocations Caf est encore plus forte. Pour un allocataire sur trois, les prestations de la Caf représentent au moins la moitié des revenus. Et même, pour 22 % des allocataires, les revenus sont exclusivement composés de prestations. La dépendance des ressources aux allocations Caf est beaucoup plus marquée en Corse qu'au niveau national.

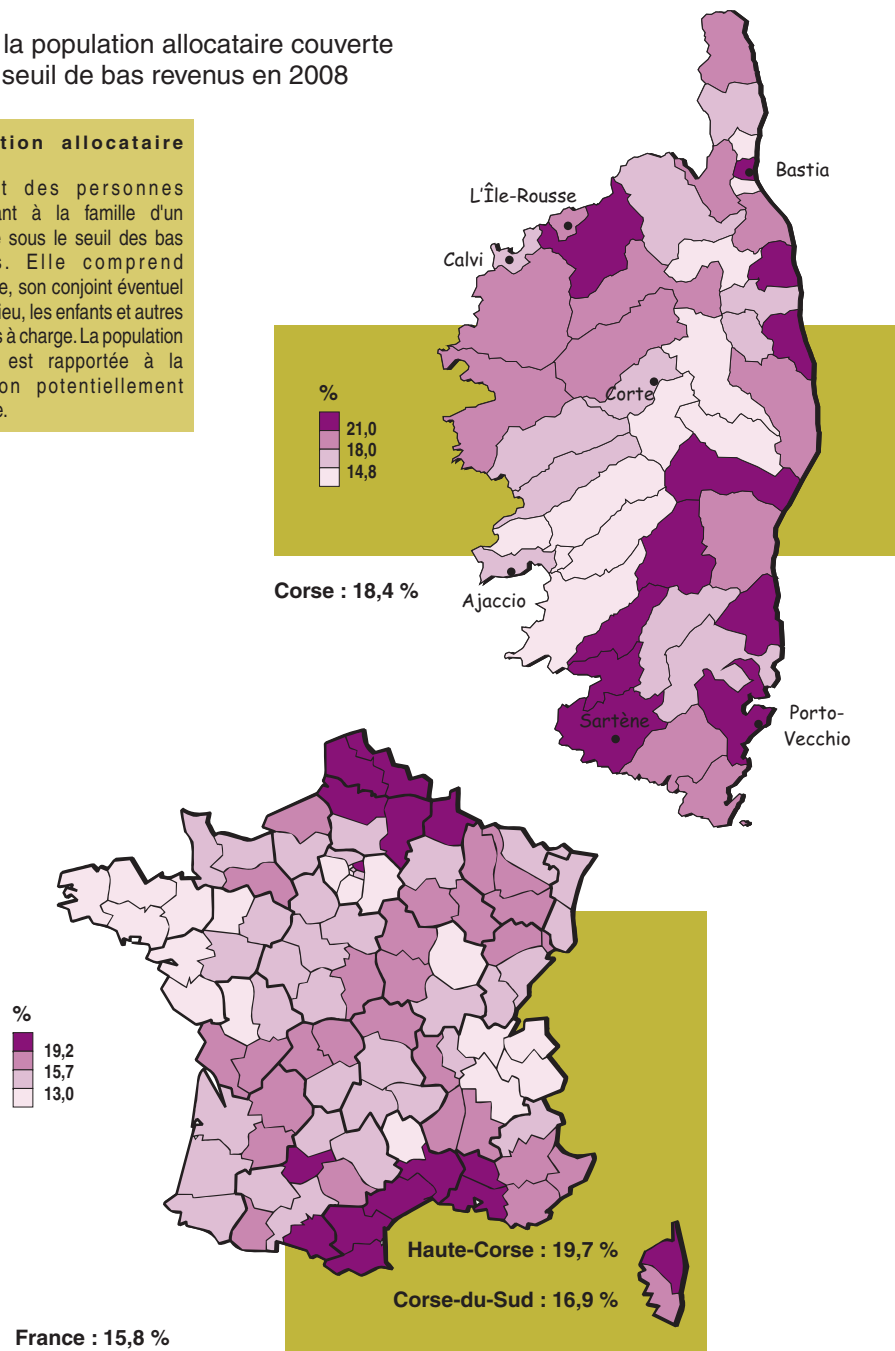
Le revenu disponible des ménages, tenant compte de l'ensemble des ressources et déduction faite des impôts et prélèvements sociaux, est en Corse parmi les plus faibles de toutes les régions françaises. Le niveau de vie médian des ménages (revenu rapporté au nombre d'unité de consommation) est en 2007 de 7 % inférieur à la moyenne de province, à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines après le Nord-Pas-de-Calais. En Corse comme ailleurs, les familles monoparentales sont les plus concernées par la précarité. Leur niveau de vie médian est de 17 % inférieur à la moyenne régionale. En outre, la distribution des revenus est plus inégalitaire en Corse qu'ailleurs. Entre les 10 % de ménages les plus pauvres et les 10 % les plus aisés, le niveau de vie est multiplié par 3,6 en Corse contre 3,2 en moyenne de province. Ainsi, en 2007, 20 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté, c'est à dire dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté est le plus élevé de France métropolitaine, la moyenne de province s'établissant à 14 %. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté en Corse concerne 12 % des ménages. La pauvreté est nettement plus intense en milieu rural. En outre, elle est beaucoup plus marquée chez les familles monoparentales et les personnes seules que dans le reste de la population.

Personnes sous le seuil de bas revenus

Part de la population allocataire couverte sous le seuil de bas revenus en 2008

Population allocataire couverte

Il s'agit des personnes appartenant à la famille d'un allocataire sous le seuil des bas revenus. Elle comprend l'allocataire, son conjoint éventuel et, s'il y a lieu, les enfants et autres personnes à charge. La population couverte est rapportée à la population potentiellement concernée.



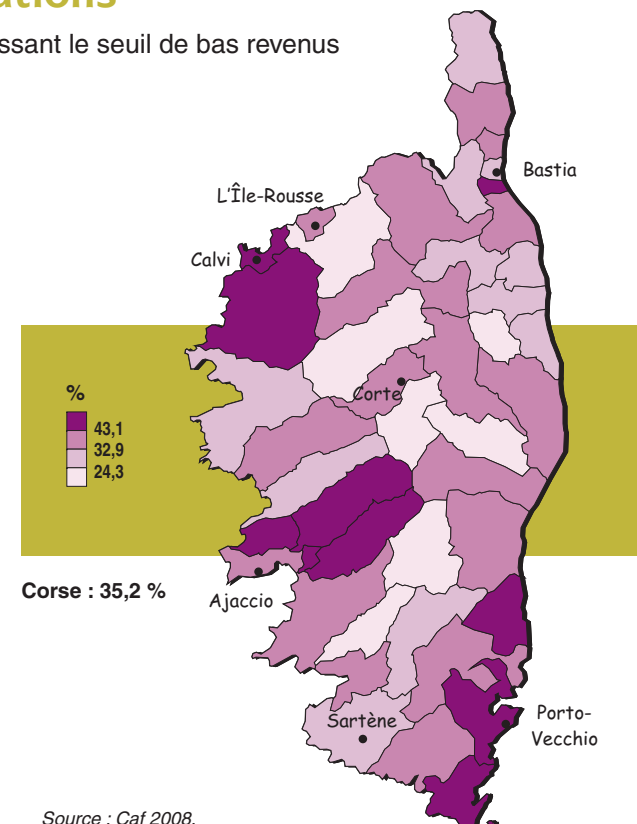
Source : Caf 2008 - Insee, RP06.

Allocataires franchissant le seuil de bas revenus grâce aux prestations

Part des allocataires franchissant le seuil de bas revenus grâce aux prestations

Part de la population au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux allocations parmi la population au-dessus du seuil de bas revenus

La population s'entend ici par l'ensemble des allocataires et de leur foyer.



Source : Caf 2008.

Population potentiellement concernée par les allocations Caf : population des ménages excluant ceux dont le référent ou son conjoint a 65 ans ou plus, les étudiants ainsi que ceux dont le référent exerce une activité agricole (qui dépend alors plutôt de la Msa).

Seuil de bas revenus : les revenus (avant impôts) ici considérés sont ceux des allocataires des Caf. Le seuil de bas revenus est fixé conventionnellement à 60 % du revenu médian des allocataires Caf par unité de consommation.

Revenu disponible : somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage desquelles sont déduits les impôts directs et les prélèvements sociaux.

Niveau de vie : rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Taux de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé, sauf mention contraire, à 60 % de la médiane des niveaux de vie nationaux.

Les logements en 2006

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Proportion de résidences principales	59,6	63,0	61,4	83,9
dont : maisons individuelles	43,4	49,0	46,4	56,2
Appartements	55,7	49,9	52,5	42,6
Autres	1,0	1,2	1,1	1,1

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Le parc locatif social en 2009

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France
Nombre de logements HLM	4 948	7 167	12 115	4 372 868
Part des logements HLM individuels (%)	8,5	11,1	10,0	15,5
Part des logements HLM collectifs (%)	91,5	88,9	90,0	84,5
Taux de mobilité (en 2008) (%)	6	6	6	9,6
Taux de vacance (en 2008) (%)	1,2	0,9	1	4,1

Source : Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Soes - Insee, RP 2006.

Population des ménages selon le statut d'occupation et la situation familiale en 2006

	Personnes seules	Familles monoparentales	Couples	Ensemble
Corse				
Propriétaire	49,8	38,4	62,0	55,0
Locataires	42,5	56,5	32,0	38,4
Locataire de logement vide non HLM	26,9	32,3	22,0	24,9
Locataire d'un logement vide HLM	8,5	20,9	7,9	9,5
Locataire d'un logement loué meublé	7,1	3,3	2,1	4,0
Logé gratuitement	7,7	5,1	6,0	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
France				
Propriétaire	43,4	37,1	69,1	57,2
Locataires	52,8	60,5	28,5	39,9
Locataire de logement vide non HLM	31,7	26,5	16,6	22,8
Locataire d'un logement vide HLM	16,4	32,7	11,3	14,9
Locataire d'un logement loué meublé	4,7	1,3	0,6	2,2
Logé gratuitement	3,8	2,4	2,4	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006.

Les allocataires des trois aides au logement selon la structure familiale en Corse en 2008

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Femme isolée	29,9	32,8	31,6
Homme isolé	16,4	18,9	17,9
Famille monoparentale	22,3	21,0	21,6
Couple avec 1 ou 2 enfants	16,3	14,4	15,2
Couple avec 3 enfants	6,7	5,5	6,0
Couple sans enfant	8,4	7,4	7,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Caf 2008.

En 2006, la Corse compte 200 800 logements, dont 123 300 résidences principales. La moitié d'entre elles ont été construites avant 1974. Le bâti de Corse n'est cependant pas plus ancien qu'en moyenne nationale car 60 % des résidences principales y ont été achevées avant 1974. Plus du tiers des logements de l'île sont des résidences secondaires. Cette proportion, largement supérieure à la moyenne nationale (10 %), positionne la Corse en tête des régions loin devant le Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En Corse, 55 % des ménages sont propriétaires de leur logement, 38 % sont locataires et 7 % sont logés à titre gratuit. Les propriétaires sont légèrement sous-représentés par rapport au niveau national. A l'inverse, les ménages logés gratuitement sont deux fois plus fréquents sur l'île.

Les ménages locataires en HLM sont plus rares en Corse (9,5 % contre 15 % en France métropolitaine). Ceci est essentiellement dû à l'offre en logements sociaux qui y est plus réduite.

Le parc locatif social insulaire se compose de 12 115 logements en 2009. La Haute-Corse est davantage dotée en logements de type HLM que la Corse-du-Sud. Les communes de Bastia et d'Ajaccio concentrent à elles seules près des trois quarts de l'offre en logements HLM de la région. Dans ces communes, ces logements appartiennent en majorité à des immeubles collectifs. Dans les autres communes insulaires, le logement HLM est davantage individuel. En Corse, seuls 10 % des logements HLM sont individuels contre 16 % en moyenne nationale. Dans la région, les taux de mobilité et de vacance dans le parc HLM sont les plus faibles de France. Cette faiblesse exprime l'importance de la demande en logements sociaux et la rareté de l'offre locale.

Fin 2008, 26 547 allocataires bénéficient d'une des trois aides au logement versées par les Caf, soit plus d'un ménage sur cinq. Cette proportion de ménages aidés est semblable à celle du niveau national. Comme dans les autres régions françaises, les aides accordées concernent surtout les ménages locataires de leur logement. Sur l'île, un ménage locataire sur deux bénéficie d'une aide au logement. La proportion est un peu plus faible au niveau national (46 %).

Parmi les allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, on trouve en Corse une majorité de ménages composés de personnes isolées ou encore de familles monoparentales. Près d'un allocataire d'une aide au logement sur trois a plus de 55 ans. C'est en Corse-du-Sud que la part des allocataires de plus de 55 ans est la plus importante : 34 % contre 29 % en Haute-Corse.

Logement : local séparé et indépendant utilisé pour habitation. Il en existe quatre types : résidence principale, résidence secondaire, logement utilisé occasionnellement et logement vacant.

Résidence principale : logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année.

Taux de mobilité : rapport entre le nombre d'emménagements et le nombre de logements du parc HLM, à l'exclusion des emménagements nouvellement proposés à la location.

Taux de vacance : rapport entre le nombre de logements vacants et le parc total HLM proposé à la location.

Aides au logement : Il existe trois types d'aides au logement attribuées sous conditions de ressources :

- L'Aide personnalisée au logement (APL) : réservée aux locataires d'un logement conventionné (entre l'État et le bailleur), aux accédants à la propriété et aux propriétaires qui remboursent un prêt conventionné pour acquérir, améliorer ou agrandir leur logement, neuf ou ancien. Aucune condition de charge de famille n'est exigée.
- L'Allocation logement familiale (ALF) : destinée aux familles avec enfant(s), aux couples sans enfant pendant les cinq premières années de mariage, ainsi qu'aux ménages ayant à leur charge un ascendant ne pouvant avoir droit à l'APL.
- L'Allocation logement sociale (ALS) : versée aux personnes et aux familles ne pouvant prétendre ni à l'ALF, ni à l'APL. Les bénéficiaires de l'ALS recouvrent des catégories de population hétérogènes : étudiants, personnes âgées, chômeurs...

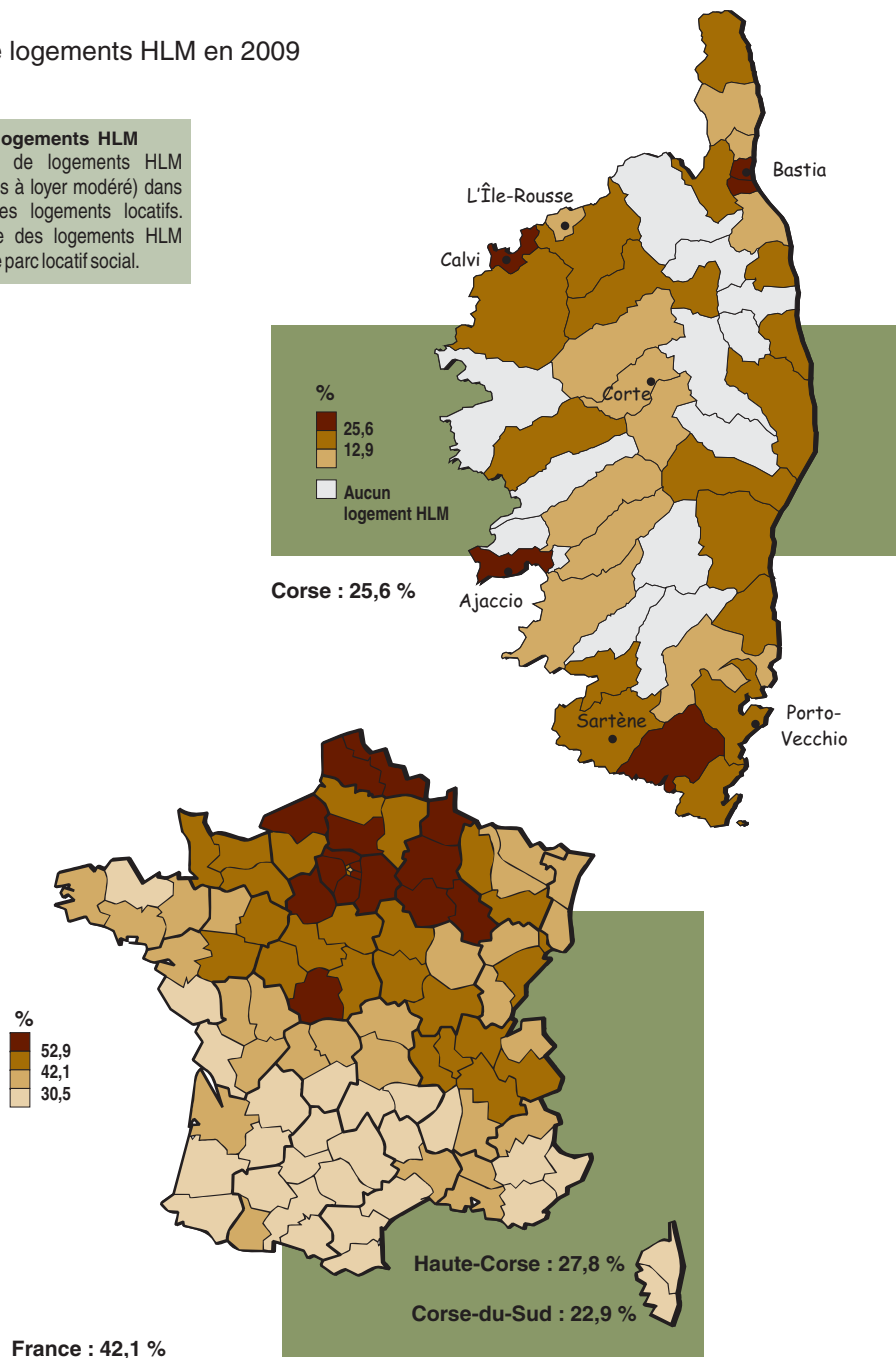
Allocataire : personne qui remplit les conditions pour ouvrir droit à une prestation familiale, sociale ou liée au logement. Un allocataire correspond à un ménage.

Parc locatif social

Taux de logements HLM en 2009

Taux de logements HLM

Proportion de logements HLM (Habitations à loyer modéré) dans le parc des logements locatifs. L'ensemble des logements HLM constitue le parc locatif social.



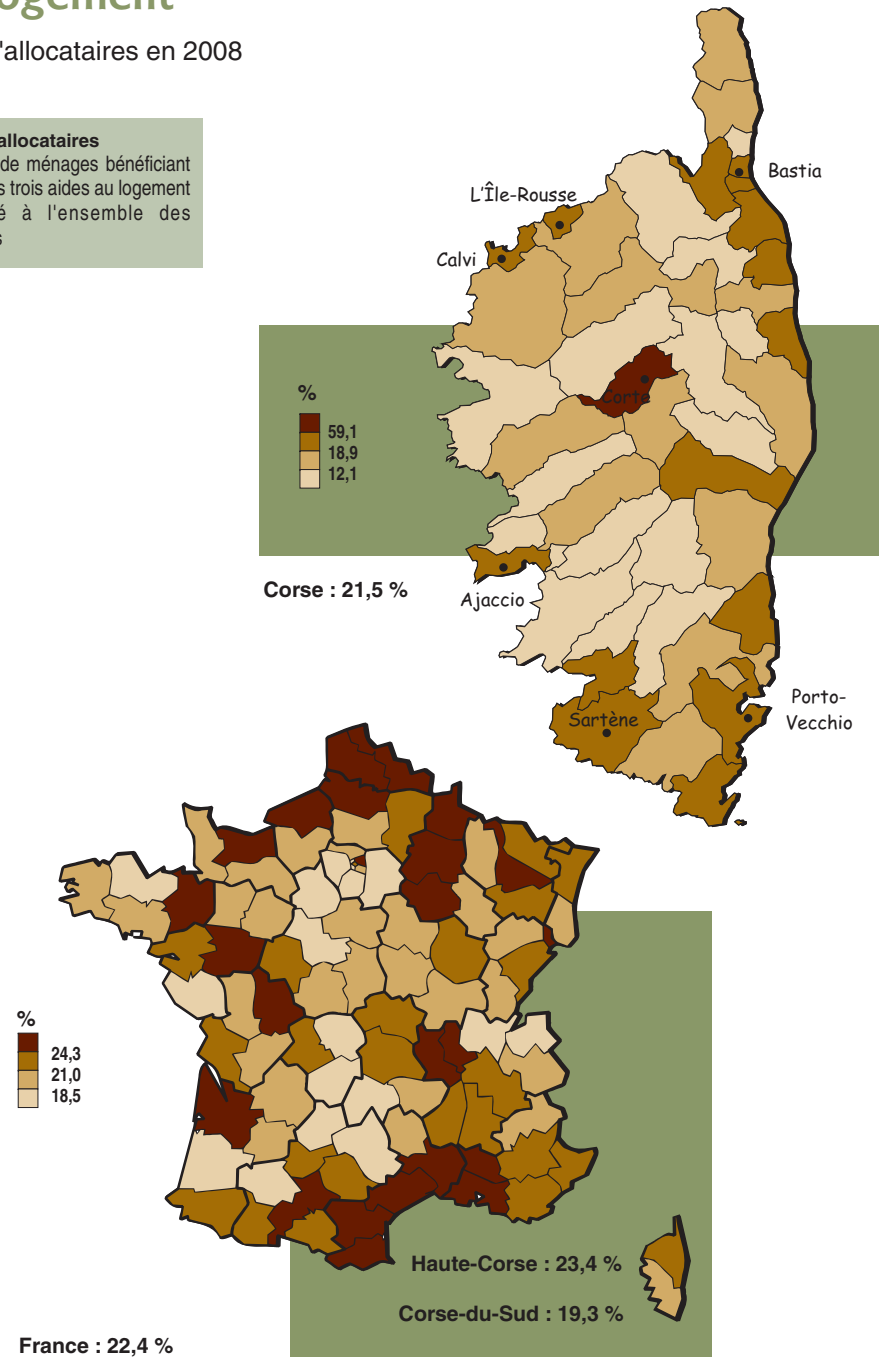
Source : Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Soes - Insee, RP 2006.

Allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

Taux d'allocataires en 2008

Taux d'allocataires

Nombre de ménages bénéficiant d'une des trois aides au logement rapporté à l'ensemble des ménages



Source : Caf 2008 - Insee, RP 2006.

La précarité monétaire ou l'instabilité professionnelle peuvent induire des effets néfastes sur la santé. Pour que la population défavorisée ne soit pas privée des soins dont elle a besoin immédiatement ou préventivement, le dispositif de Couverture maladie universelle (CMU) a été mis en place. La CMU complémentaire (CMUC) offre aux plus démunis une protection complémentaire aux prestations de base de l'assurance maladie.

En Corse, 13 900 personnes sont titulaires de la CMUC en 2009. Elles représentent 7 % des bénéficiaires de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) de la région, soit un niveau proche de la moyenne nationale. Néanmoins, au sein des départements des disparités apparaissent, cette proportion atteignant 8 % en Haute-Corse contre 5 % en Corse-du-Sud. D'autres aides sont également en lien avec la santé, comme l'Aide aux adultes handicapés (AAH), l'aide ménagère départementale ou l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à destination des personnes âgées.

La perte des facultés motrices ou intellectuelles fragilise socialement la situation des personnes âgées et aggrave les difficultés financières des plus démunies. Créée en 2002, l'APA est le principal dispositif mis en place pour atténuer cette situation de précarité. Cette allocation, versée par les conseils généraux, a pour but d'assurer une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans ou plus dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne.

En 2008, 10 200 personnes perçoivent cette allocation en Corse. Elles représentent 13,5% de la population des 60 ans et plus de la région, contre 8,4 % au niveau national. Au niveau départemental, les proportions sont proches.

En Corse, la dépendance est davantage vécue à domicile qu'en établissement par rapport au niveau national. En effet, 87 % des personnes âgées recevant l'APA sont à domicile contre 61 % au niveau national. En Corse-du-Sud cette part atteint 88 %, 3 points de plus qu'en Haute-Corse.

La proportion d'allocataires de l'APA en établissement est en Corse très faible car l'île est largement moins bien équipée qu'au niveau national pour l'accueil des personnes âgées dépendantes. Le taux d'équipement en structures d'hébergement complet est estimé, en 2007, à 36,4 pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 118,0 en moyenne nationale. La Corse est, de loin, la région française la moins bien pourvue. Au niveau des départements, la Haute-Corse est beaucoup mieux dotée que la Corse-du-Sud (taux respectifs de 46,0 et 25,7).

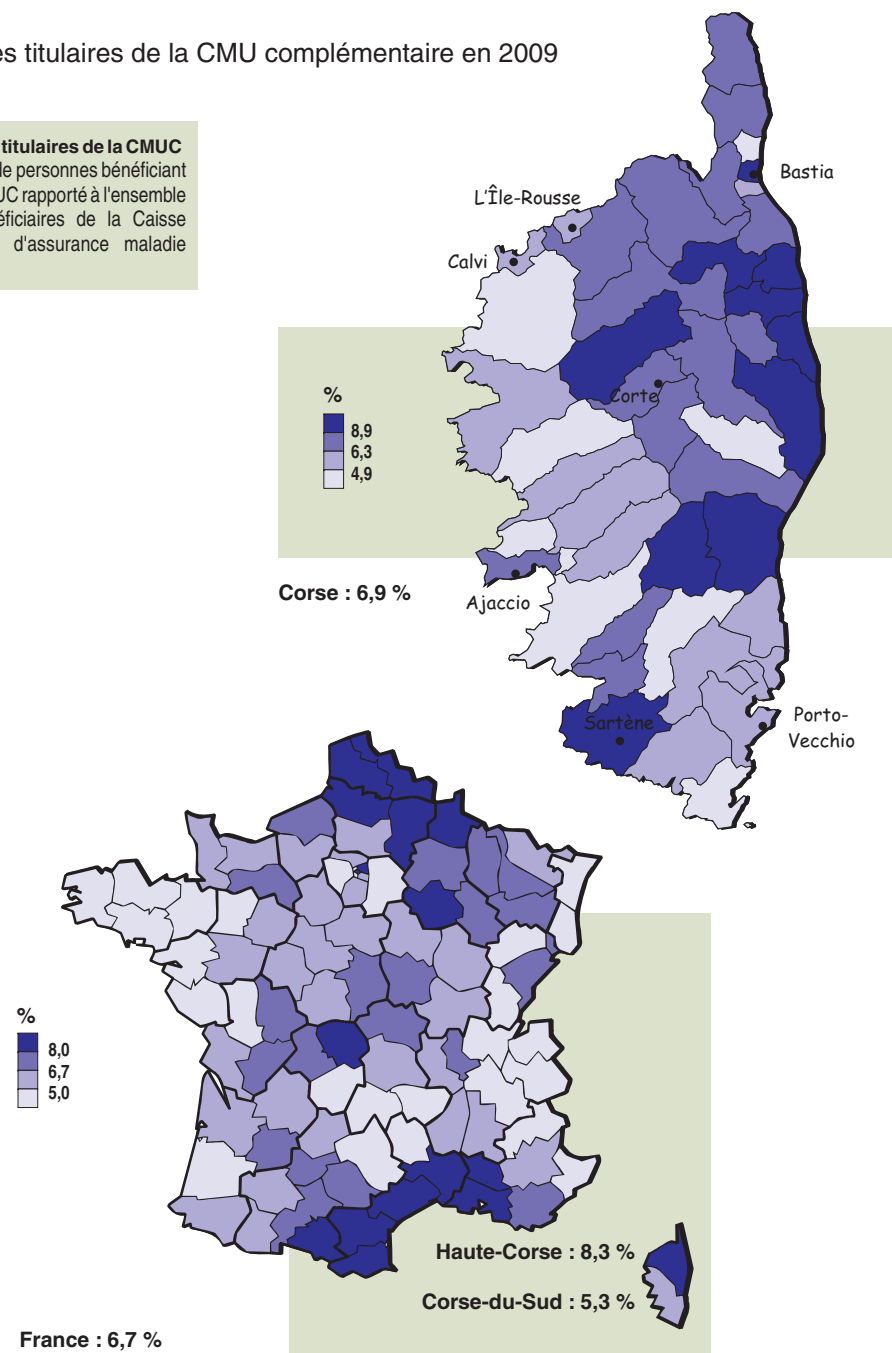
Couverture maladie universelle (CMU) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000. La CMU de base garantit à toute personne résidant en France l'affiliation automatique au régime général de l'assurance maladie, en l'absence de droits ouverts à un autre titre (professionnel, allocataire ou ayant droit). Cette affiliation sur critère de résidence se substitue à l'assurance personnelle. Au-dessus d'un seuil de revenus, le bénéficiaire paie une cotisation. **La CMU complémentaire (CMUC)** offre aux personnes les plus démunies, sous conditions de ressources, une protection complémentaire gratuite et la dispense d'avance de frais.

Taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour personnes âgées : lits en maison de retraite, foyers - logement et lits d'hébergement temporaire pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Bénéficiaires de la CMU complémentaire

Part des titulaires de la CMU complémentaire en 2009

Part des titulaires de la CMUC
Nombre de personnes bénéficiant de la CMUC rapporté à l'ensemble des bénéficiaires de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)



Source : Cnam, 2009.

Population des cantons de Corse au 1^{er} janvier 2007

Corse-du-Sud

Nombre d'habitants

Ajaccio ville	61 101
Ajaccio 7 ^e canton	13 810
Bastelica	3 279
Bonifacio	2 852
Celavo-Mezzana	7 803
Cruzini-Cinarca	1 843
Les Deux-Sevi	2 771
Les Deux-Sorru	2 715
Figari	3 332
Levie	4 022
Olmato	5 414
Petretto-Bicchisano	1 668
Porto-Vecchio	14 620
Santa-Maria-Siché	7 993
Sartène	3 598
Tallano-Scopamène	1 342
Zicavo	1 199

Haute-Corse

Alto-di-Casacconi	2 223
Bastia ville	35 561
Bastia 6 ^e canton	12 431
Belgodère	3 607
Borgo	17 429
Bustanico	1 627
Calenzana	3 155
Calvi	6 551
Campoloro-di-Moriani	6 306
Capobianco	2 622
Castifao-Morosaglia	2 875
La Conca-d'Oro	4 656
Corte	6 747
Fiumalto-d'Ampugnani	3 160
Ghisoni	3 883
Le Haut-Nebbio	2 502
L'Île-Rousse	6 485
Moïta-Verde	4 548
Niolu-Omessa	2 082
Orezza-Alesani	1 041
Prunelli-di-Fiumorbo	6 954
Sagro-di-Santa-Giulia	3 687
San-Martino-di-Lota	7 739
Venaco	2 212
Vescovato	8 376
Vezzani	1 388

